

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

ADMINISTRATION
DES DOUANES
ET IMPÔTS
INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

« Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entraînés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre pays, et ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficients, afin de concrétiser les objectifs escomptés.

A cet égard, Nous avons orienté nos efforts vers la promotion de différents domaines industriels et des nouvelles technologies par l'aménagement de pôles et d'espaces économiques intégrés propres à favoriser les perspectives d'investissement et à améliorer la compétitivité de nos entreprises. »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie
prononcé à l'occasion de la Fête du Trône
Rabat, le 30 juillet 2012





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte international et régional particulièrement défavorable du point de vue de la croissance économique et des échanges extérieurs, l'année 2012 restera pour l'action douanière une année difficile où il a fallu faire face à de nombreux défis.

La situation des finances publiques exigeait de nous non seulement de stabiliser les recettes douanières, mais plus encore de les consolider et ce, au moment même où l'on procédait à une baisse significative des taux des droits de douane dans le cadre de la dernière phase de la réforme tarifaire.

Celle de la balance des paiements nous imposait de renforcer nos contrôles sur nos importations afin de lutter avec plus d'efficacité contre les pratiques illicites telles la sous facturation ou le détournement des règles d'origine.

Enfin, la diffusion à une large échelle des produits de contrebande rendait nécessaire une plus grande mobilisation pour atténuer la portée de ce phénomène qui risque de déstabiliser notre tissu économique.

Sur l'ensemble de ces fronts, et d'autres encore, les équipes de la Douane se sont mobilisées et ont redoublé d'efforts pour être à la hauteur des enjeux, dignes de la confiance placée en elles.

Parallèlement à cet engagement de mieux prendre en charge les problématiques au cœur de nos métiers, la Douane a également accordé une importance particulière à la mise en place de nouvelles structures, au renforcement de ses moyens humains et matériels ainsi qu'à la simplification de ses procédures.

Une attention tout aussi soutenue a été portée à l'amélioration de la relation avec nos concitoyens et les opérateurs économiques à travers l'institutionnalisation du dialogue, une plus grande écoute, une meilleure réactivité aux différentes sollicitations et enfin une exigence permanente concernant le respect de l'éthique et la promotion d'une culture d'un service public de qualité.

La Douane n'a d'autre raison d'être que de servir au mieux le développement économique et social de notre pays : c'est notre Ambition, c'est notre Engagement.

Zouhair CHORFI
Directeur Général

Sommaire

1

2012 : DES FAITS ET DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- Panorama des faits et événements marquants en 2012

2

DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS

- La facilitation du commerce et le contrôle douanier ne se conçoivent plus séparément
- La Douane qui vous protège
- Des efforts et des actions pour améliorer les recettes douanières

3

UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE DANS LA VOIE DU RENFORCEMENT DE SES CAPACITÉS

- Un système d'information proactif et plus efficace au profit des utilisateurs externes
- L'organisation des services extérieurs s'aligne sur les nouvelles missions de la Douane
- La Douane renforce ses ressources humaines

4

LA DOUANE AMÉLIORE SA GOUVERNANCE

- Le pilotage de la performance
- Une gestion des ressources en amélioration continue
- Une fonction audit en veille et tournée vers la prévention

5

UNE INSTITUTION EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT

- La Douane consolide ses partenariats
- La Douane renforce sa présence à l'échelle régionale et internationale
- La Douane à l'écoute de ses publics et partenaires
- La Douane, une Administration citoyenne

6

ZOOM SUR LA DIRECTION RÉGIONALE DE CASA-PORT

7

LA DOUANE MAROCAINE EN CHIFFRES

2012

DES FAITS ET DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

PANORAMA DES FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2012

Nouveau record pour les recettes douanières en 2012

Malgré l'impact des accords de libre-échange, les recettes douanières ont maintenu leur trend haussier en 2012 pour s'établir à 81 milliards de dirhams (MMDH), soit une augmentation de 2,7% par rapport à 2011.



Le Maroc reconduit pour la 5^{ème} année consécutive à la vice-présidence de l'OMD et à la tête de la Région MENA

Le Maroc, membre actif au sein de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a été réélu en 2012, pour un 5^{ème} mandat consécutif, Vice-président du Conseil de l'OMD et Représentant Régional de la Région d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient.

Une saisie record de stupéfiants au port de Tanger Med

Grâce à la vigilance des services douaniers au port de Tanger Med et malgré l'ingéniosité des trafiquants initiateurs de l'opération, plus de 8 tonnes de chira ont été saisies, le 13 avril 2012, dissimulées, sous forme de melons, à bord d'un ensemble routier.



Marrakech accueille la 7^{ème} conférence PICARD 2012

La communauté douanière mondiale, le monde académique et le secteur privé national et international se sont donnés rendez-vous à Marrakech, du 25 au 27 septembre 2012, pour la 7^{ème} Conférence annuelle de l'OMD sur le Partenariat avec les universités pour la recherche et le développement en matière douanière (PICARD). L'occasion pour les participants d'échanger et de débattre autour du thème : « Promouvoir les connaissances basées sur la recherche pour appuyer les décisions douanières ».

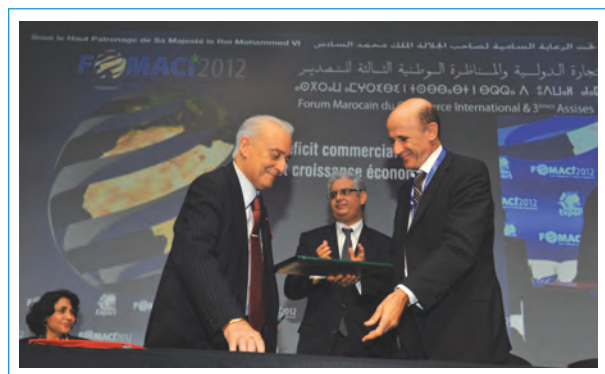


L'Administration des Douanes se dote d'un code de conduite réaffirmant son engagement à promouvoir l'éthique

L'année 2012 a été marquée par l'adoption d'un code de conduite énonçant les normes professionnelles, les principes éthiques et les comportements à observer par l'ensemble du personnel douanier. Ce code, auquel les douaniers adhèrent, reflète leur détermination et leur engagement à promouvoir l'éthique et la transparence.

La Douane privilégie une approche partenariale renforcée avec les associations professionnelles

Privilégiant une démarche participative, basée sur l'écoute des entreprises et le développement des relations de partenariat avec le Secteur privé, la Douane a procédé en 2012 à la conclusion d'accords cadre avec trois associations professionnelles (AMITH, ASMEX, ATADM). Conclues dans le but de renforcer le cadre général de coopération existant, ces accords prévoient la réalisation d'actions communes visant l'amélioration de l'environnement réglementaire et procédural douanier.



Importante opération de recrutement visant le renforcement des capacités humaines des services douaniers

La Douane a procédé au recrutement, en 2012, de 350 agents de brigades venant renforcer les capacités des services opérationnels en matière de protection de l'économie nationale et des citoyens, à travers la lutte contre la contrebande, la contrefaçon et le trafic illicite de stupéfiants.

DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS

LA FACILITATION DU COMMERCE ET LE CONTRÔLE DOUANIER NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT



LA SIMPLIFICATION ET LA FACILITATION DES PROCÉDURES : UN ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS L'ENTREPRISE

Poursuivant ses actions visant à contribuer au renforcement de la compétitivité du tissu économique national, l'Administration des Douanes a mis en place au cours de l'année 2012 diverses mesures destinées à assouplir davantage les formalités et les procédures douanières.

■ La mise en service d'un nouveau module du guichet unique virtuel « PORTNET »

En 2012, une nouvelle étape a été franchie vers la réalisation de « PORTNET », projet visant la mise en place d'un guichet unique virtuel des formalités du commerce extérieur au service des différents intervenants de la communauté portuaire marocaine pour une gestion optimisée des flux de marchandises et des flux documentaires correspondants.

La plate-forme d'échange d'informations « PORTNET » a ainsi vu sa phase « enlèvement » lancée le 1^{er} juin 2012 au port de Casablanca.

Dans le cadre de sa contribution active à ce projet, l'ADII a mis en service le palier relatif aux formalités d'enlèvement des marchandises (« Fiche suiveuse »). Ce nouveau module de prise de rendez-vous permet aux départements intervenant dans le processus de contrôle (Douane, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Direction du Contrôle de la Qualité relevant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies) de fixer une date unique pour la visite d'une marchandise. L'objectif étant de garantir la simultanéité des contrôles et d'éviter l'exécution séquentielle qui constituait une source de rallongement des délais de séjour des marchandises dans l'enceinte portuaire et d'augmentation des coûts de manutention et d'entreposage.

■ La libre circulation des conteneurs à l'importation et à l'exportation

L'année 2012 a connu la mise en application d'une nouvelle procédure simplifiée permettant l'admission et l'exportation temporaires des conteneurs sans support déclaratif et sans garantie. Douze (12) compagnies maritimes ont été agréées à ce titre.

Instaurée dans un objectif d'assouplissement des formalités de dédouanement, cette mesure s'inscrit également dans le cadre de l'adaptation des procédures douanières aux normes et aux bonnes pratiques internationales.



■ L'octroi d'autorisation de consignation de longue durée

Auparavant, des autorisations de consignation du montant des droits et taxes d'importation étaient accordées, opération par opération, aux signataires de conventions d'investissement d'envergure conclues avec le gouvernement marocain et ce, en attendant la signature de listes de biens d'investissement à importer en franchise des droits et taxes dans le cadre de ces conventions.

A titre d'assouplissement et de réduction des délais et des formalités, la Douane octroie désormais des autorisations valables pour toutes les opérations réalisées au cours d'une période de 6 mois.

Cette autorisation est accordée pour le dédouanement dans les bureaux douaniers choisis par l'investisseur.

■ L'agrément des opérateurs économiques accordé à titre permanent

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre d'une procédure de renouvellement du statut accordé aux entreprises catégorisées en douane et ce, de manière à le rendre permanent.

Ce renouvellement est octroyé sur la base d'un questionnaire d'autoévaluation, servi par l'entreprise bénéficiaire selon un référentiel élaboré par l'Administration des Douanes, suivi d'un audit effectué par des agents douaniers relevant de la Direction régionale du ressort.

FOCUS SUR LE PROGRAMME DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES

49 entreprises opérant dans différents secteurs d'activité, ont été agréées en 2012 portant le nombre total de sociétés catégorisées à **260**

■ Autres mesures de facilitation en faveur des opérateurs économiques

Le soutien aux exportateurs de conserves de poisson et fabricants d'emballages métalliques



Suite aux difficultés d'approvisionnement en captures (poisson) et en guise d'accompagnement et de soutien du secteur, la Douane a prorogé jusqu'à fin 2013 le délai d'échéance des comptes d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif et d'Admission Temporaire souscrits par les exportateurs de conserves de poisson et fabricants d'emballages métalliques. Seize (16) entreprises ont bénéficié de cette facilité qui a concerné près de 400 comptes.

De nouveaux secteurs bénéficiaires du régime de l'exportation préalable

A titre d'assouplissement et afin de répondre aux besoins de certains secteurs, le bénéfice du régime de l'exportation préalable a été étendu aux marchandises importées en compensation d'une exportation préalable.

Cette mesure s'applique également aux cas des ventes, hors droits et taxes, à des personnes bénéficiant de la franchise en vertu de dispositions législatives en vigueur ainsi qu'aux cessions de marchandises dans le cadre de l'exportation préalable indirecte.

L'allongement du délai de séjour des véhicules à usage commercial utilisés en trafic routier international

De concert avec l'association des transporteurs et le département chargé des transports, le délai de séjour des remorques et semi-remorques importées sous le régime de l'admission temporaire et utilisées en trafic routier international a été rallongé de 15 à 30 jours.

■ L'accompagnement des grands projets nationaux

L'instauration d'une procédure de dédouanement de produits pétroliers stockés à Tanger Med

De concert avec Horizon Tangiers Terminals (HTT), concessionnaire de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) et des opérateurs installés dans la zone franche de Tanger Med, une procédure de dédouanement pour la mise à la consommation des produits pétroliers stockés a été mise en place.

Cette procédure permettra à HTT, exploitant d'un terminal de 19 bacs d'une capacité globale de stockage de 508 000 m³, de répondre aux demandes de mise à la consommation d'une partie des produits y stockés tout en maintenant son activité d'exportation et d'assurer une optimisation de l'utilisation de cette infrastructure.



L'accompagnement du projet BOMBARDIER

Opérateur dans le secteur de l'industrie aéronautique et 3^{ème} constructeur mondial d'avions, le groupe canadien BOMBARDIER a conclu un mémorandum pour la réalisation d'un investissement à la zone franche de Nouaceur d'une enveloppe de 200 millions de Dollars US devant générer 850 emplois directs et près de 4000 autres indirects.

Une action soutenue a été assurée au plan douanier en vue de permettre audit groupe de démarrer son projet, conformément à son calendrier d'investissement, dans une première étape en territoire assujéti.

LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DOUANIER

Face à des flux de marchandises et des techniques de fraude en constante évolution, la Douane s'emploie à améliorer continuellement l'efficacité de ses contrôles en adaptant ses moyens d'actions et en recourant à des techniques modernes de contrôle et d'analyse des risques.

■ L'analyse du risque et la sélectivité des contrôles

En 2012, l'ADII s'est attachée à optimiser davantage ses capacités de ciblage et d'analyse de risque pour lutter encore plus efficacement contre la fraude et concentrer ses contrôles sur les opérations et les flux les plus sensibles. L'approche préventive adoptée en la matière s'est traduite par l'instauration d'un mécanisme de surveillance de certaines catégories d'opérateurs, de produits, d'origines et d'autres éléments paramétrables au niveau du système de sélectivité.

Grâce à ses fonctionnalités, ce système de veille a permis de maîtriser le circuit de certaines opérations en douane, d'appréhender un bon nombre d'opérations frauduleuses et de dissuader ainsi certains courants de fraude.

Dans le même sillage, une watchlist d'opérateurs à risque a été établie à partir d'un ensemble d'indicateurs (dont des contentieux enregistrés sur le système de dédouanement en ligne « BADR »). Cette action a permis d'atteindre un niveau de réactivité plus élevé des contrôles opérés.

La Douane a également enrichi son système de ciblage de 100 nouvelles règles et critères. Cet enrichissement est le fruit de l'expérience cumulée de ses services en matière d'observation des transactions, des courants et des modes de fraude.

L'amélioration de la sélectivité des contrôles en douane a reposé également en 2012 sur une nouvelle approche qui ne focalise pas uniquement sur la vérification physique, mais qui met aussi l'accent sur l'orientation du contrôle documentaire (insertion d'annotations permettant de mieux orienter le contrôle sur certains aspects d'un intérêt particulier afférents notamment à la valeur, à l'origine, au poids, à la contrefaçon et aux marchandises prohibées).



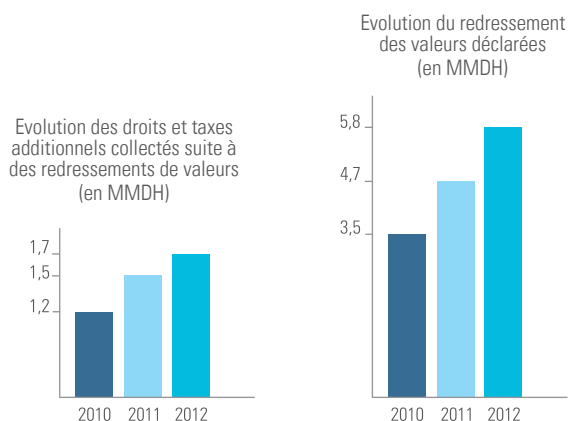
■ Le contrôle des opérations de dédouanement

Les opérations de dédouanement ont continué en 2012 à être soumises à un contrôle axé principalement sur la valeur, l'origine, l'espèce et le poids déclarés ainsi que sur les marchandises prohibées ou soumises à des restrictions.

Contrôle de la valeur

La démarche anticipative adoptée par la Douane en matière de contrôle de la valeur a été renforcée davantage en 2012 à travers le ciblage de nouveaux produits sensibles à la fraude et l'enrichissement des référentiels des bases d'appréciation de la valeur (actualisation de 1015 indicateurs d'appréciation).

Ces mesures versant, in fine, dans l'optimisation du contrôle au niveau opérationnel ont permis la réalisation de recettes additionnelles en termes de droits et taxes de l'ordre de 1,7 MMDH, soit une augmentation de 12,3 % par rapport à 2011.



Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la mobilisation des opérationnels et au partenariat avec le Secteur privé en matière de lutte contre les pratiques de concurrence déloyale renforcé en 2012 par la tenue de réunions périodiques de concertation et d'échanges.

Contrôle de l'origine

La vigilance des services douaniers a également porté sur l'origine des produits importés. Afin d'éviter le bénéfice indu des régimes préférentiels, le contrôle de l'origine a été intensifié à travers la surveillance d'opérateurs douteux ou opérations à risque.

Les vérifications et contre-visite en douane ont été, elles aussi, renforcées s'agissant de transactions douteuses quant à la nature des marchandises importées, leur poids ou leur qualité.

■ Le contrôle en entreprise ou a posteriori

La Douane a poursuivi en 2012 son action de renforcement du contrôle après dédouanement, à la recherche de la fraude. Diverses actions ont été menées dans ce sens dont la consolidation de la démarche sectorielle de contrôle visant l'assainissement du marché et la lutte contre la concurrence déloyale. Une démarche qui porte ses fruits en termes de collecte de recettes additionnelles et d'effet de dissuasion touchant un grand nombre d'entreprises opérant dans divers secteurs.



Dans le cadre de sa lutte contre la fraude fiscale et commerciale, l'ADII a capitalisé en 2012 sur ses acquis en matière de formation des agents de contrôle et de coopération Douane-Douane et Douane-Secteur privé fondée sur la concertation, l'échange d'informations et d'expertises ayant indéniablement contribué à l'amélioration de l'efficacité des interventions des services en matière de contrôle.

LE CONTROLE A POSTERIORI EN 2012

- **545** entreprises exerçant dans divers secteurs ont fait l'objet de contrôles douaniers.
- Des contrôles générant une hausse de droits compromis de l'ordre de **19,77 %**. Ces derniers sont passés de **382,3 MDH** en 2011 à **457,9 MDH** en 2012.
- **224,2 MDH** est le montant des infractions liées à la réglementation des changes enregistré dans le cadre des contrôles effectués.
- Une diversité de secteurs d'activité touchés : textile, agroalimentaire, travaux publics et construction ...

LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE



LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE DE MARCHANDISES

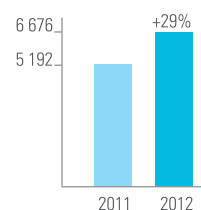
■ Contrebande de marchandises : une importante mobilisation contre ce fléau

Outre le manque à gagner en recettes fiscales qu'elle occasionne pour l'Etat, la contrebande représente un véritable fléau qui pénalise les entreprises opérant dans la légalité et menace la santé des citoyens.

La Douane mobilise donc tous les moyens dont elle dispose pour contrecarrer ce phénomène en agissant dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la fraude dont la réussite se mesure à l'aune des résultats probants enregistrés.

En 2012, l'ADII a réussi à empêcher l'introduction sur le territoire national de quantités importantes de marchandises de contrebande. La valeur des marchandises saisies (hors stupéfiants) a atteint le montant de 552,2 MDH contre 494 MDH en 2011.

Nombre d'affaires de détention sans justification réalisées



■ Contrebande de cigarettes : des contrôles renforcés



Evolution des saisies de cigarettes de contrebande en 2012

L'exercice écoulé a été marqué par une forte progression des quantités de cigarettes de contrebande saisies. Les services douaniers ont intercepté un peu plus de 7 millions de cigarettes, soit des saisies en hausse de 69,9% par rapport à 2011.

Dans l'objectif de mieux appréhender cette situation et de prendre les dispositions appropriées, la commission nationale de lutte contre la contrebande de cigarettes, présidée par le Directeur Général de l'ADII, a préconisé un certain nombre de mesures dont :

- le renforcement des contrôles aux frontières et à l'intérieur du territoire
- le renforcement de la coopération

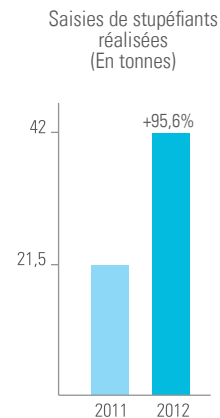
- l'instauration d'un système d'échange d'informations et de renseignements, en vue d'opérer des contrôles ciblés
- l'organisation d'actions conjointes et de sessions de formation
- la mise en place d'une commission technique pour la mise en œuvre de ces actions.

■ Trafic illicite de stupéfiants : la lutte s'intensifie

En 2012, l'ADII a poursuivi ses efforts en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. La mobilisation de ses services a permis d'atteindre des résultats positifs : un volume de produits saisis (toutes catégories confondues) en progression de 95,6% par rapport à 2011 et un nombre d'affaires réalisées en hausse de 4,2%. Les saisies de stupéfiants ont représenté un volume total de 42 tonnes contre 21,5 tonnes en 2011.

Ces chiffres témoignent de la capacité de la Douane à adapter ses moyens et méthodes d'intervention (amélioration des techniques de ciblage, optimisation de la présence de ses services sur le terrain, utilisation d'équipements de détection tels que les scanners ...).

Ces réalisations s'expliquent tout autant par le renforcement de la coopération avec les autres corps de sécurité.



LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Les actions menées en 2012 (recours au système d'analyse de risque et de ciblage, surveillance des opérations douteuses, renforcement de la coopération avec les ayants droits ...) ont permis aux services douaniers de détecter 128 opérations d'importation de marchandises soupçonnées contrefaites, contre 73 en 2011, soit une évolution de 75%.

Ces mesures, qui ont concerné des marques nationales et internationales et porté sur divers articles (produits cosmétiques, appareillages électriques, maroquinerie, habillement ...) ont permis la saisie de 1.162.214 articles de contrefaçon, d'une valeur estimée à plus de 33,4 MDH.



04.12.2012 : des éléments de la Douane saisissent à Casa Port **662** parfums contrefaits en provenance de Turquie, d'une valeur estimée à **341.646** dirhams.

LA CONTRIBUTION A LA SECURITE DES PERSONNES ET DE L'ETAT

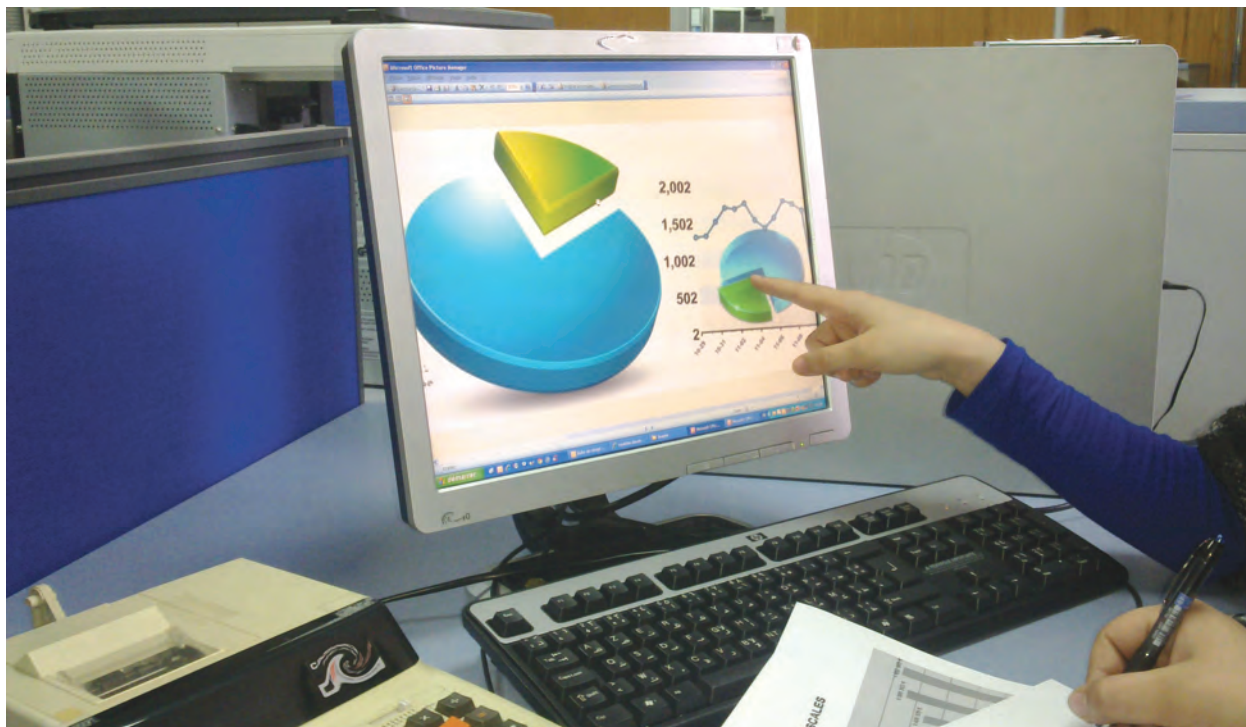


24.12.2012 : les services douaniers à Casa Port saisissent **1.975** torches avec dispositifs de décharges électriques et **385** matraques dans un conteneur en provenance d'un pays asiatique.

L'ADII joue un rôle important en matière de sécurité des personnes et de l'État, assuré à travers le contrôle et la régulation des flux des marchandises prohibées ou soumises à restriction.

Cette action, opérée aussi bien au niveau des sites aéroportuaires que portuaires, en coordination avec les différents intervenants aux frontières, a permis de contrecarrer l'importation et la mise en circulation sur le marché marocain de marchandises pouvant porter atteinte à la sécurité de l'État et à l'intégrité physique des citoyens (armes, munitions, explosifs, produits toxiques ou ne respectant pas les normes techniques et sanitaires, produits à double usage ...).

DES EFFORTS ET DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES



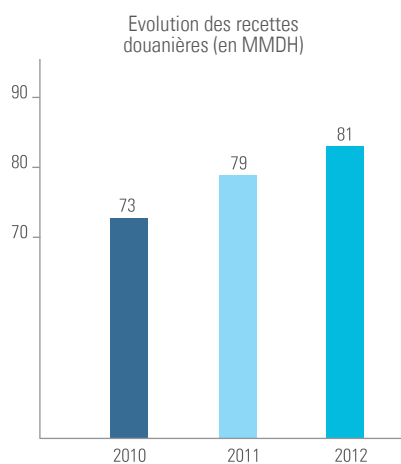
■ Un niveau de recettes douanières encore jamais atteint

L'année 2012 s'est soldée par une progression des recettes douanières de l'ordre de 2,7% par rapport à 2011, celles-ci étant passées de 78,9 MMDH à 81 MMDH.

Un niveau historique de 81 MMDH a ainsi été atteint. Il s'explique en grande partie par l'augmentation des recettes perçues au titre :

- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : hausse de 6,1% imputable à l'élargissement de l'assiette de la TVA et à l'appréciation des cours mondiaux des produits pétroliers et ;
- des Taxes Intérieures de Consommation : progression de +3,2% par rapport à 2011 due principalement à l'augmentation des recettes sur les produits énergétiques et les tabacs manufacturés.

La contribution de l'ADII à l'alimentation du budget de l'État demeure significative d'une année à l'autre.



■ Le redressement des droits et taxes

S'appuyant sur son dispositif de contrôle de la valeur, l'ADII est parvenue à collecter en 2012 des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1,7 MMDH, suite à des redressements de valeurs d'un montant de 5,8 MMDH, soit une augmentation de 12,3% en droits et taxes redressés et de 24,5% en valeurs en comparaison avec l'année 2011.

■ Le règlement transactionnel

S'efforçant de concilier entre les intérêts du Trésor public et ceux des entreprises confrontées aux aléas de la conjoncture économique, l'ADII adopte une démarche visant à privilégier le règlement transactionnel des litiges.

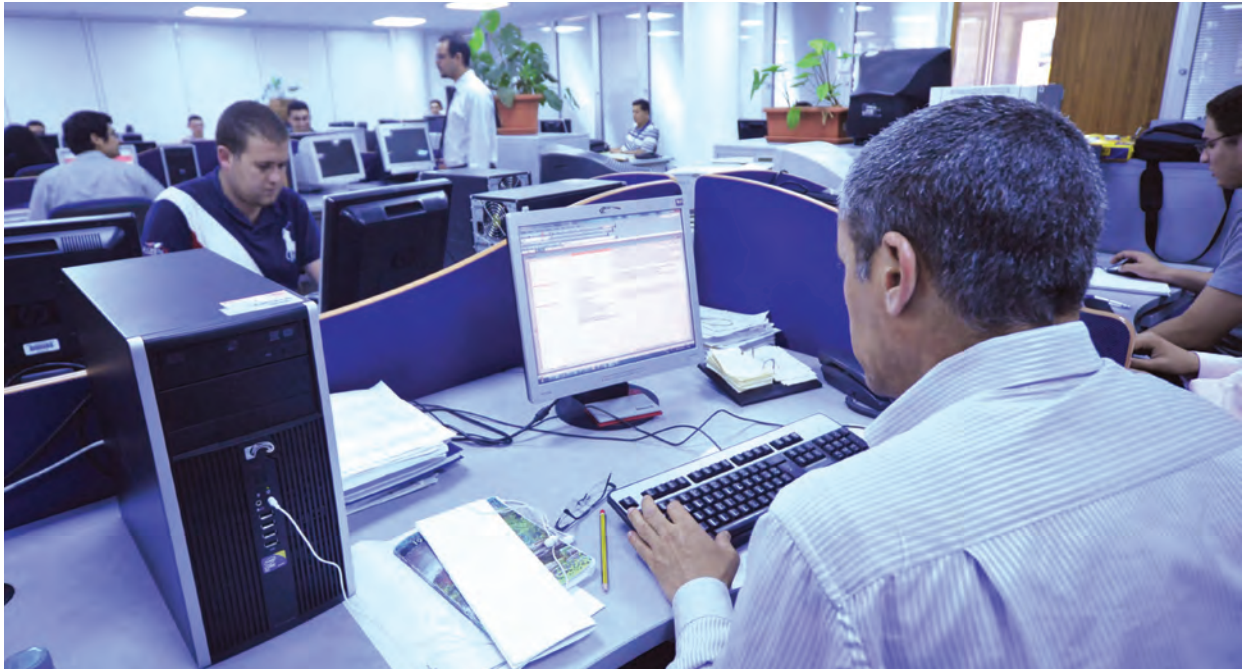
Au cours de l'année 2012 et sur 30 405 affaires constatées par les services douaniers, 20 431 ont été réglées à l'amiable, soit un taux de règlement de 67%.

Cet effort de règlement par voie transactionnelle a également été soutenu par la dynamisation des procédures judiciaires et de recouvrement des créances publiques.



UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE
DANS LA VOIE DU RENFORCEMENT
DE SES CAPACITÉS

UN SYSTEME D'INFORMATION PROACTIF ET PLUS EFFICACE AU PROFIT DES UTILISATEURS EXTERNES



Mis en place dès le début des années 90, le système d'information de la Douane n'a cessé d'évoluer pour couvrir un champ de plus en plus élargi de métiers et de services. Des équipes œuvrent au quotidien pour l'enrichir continuellement afin qu'il réponde au mieux aux besoins tant exprimés que latents des usagers-clients de l'ADII.

■ Le système de dédouanement en ligne s'enrichit

Depuis sa mise en service dans sa version complète en 2009, le système de dédouanement en ligne « BADR » a évolué dans le sens d'une meilleure couverture fonctionnelle et d'une amélioration de la prise en charge des fonctionnalités existantes.

Dans ce cadre, la gestion des procurations, auparavant centralisée, a été revue d'une part, pour être confiée aux services extérieurs eux-mêmes et d'autre part, pour donner lieu à de nouveaux types de procuration.

Les agents douaniers habilités, peuvent ainsi, pour un couple (opérateur - transitaire) donné, attribuer sur le système «BADR» un ou plusieurs types de procuration parmi les suivants :

- Acceptation des cessions
- Edition de sommiers et certificats de décharge
- Enregistrement de déclarations en douane (DUM) hors régimes économiques en douane (RED)
- Enregistrement de DUM RED
- Consultation des crédits d'enlèvement

Ainsi et pour plus de garanties pour les opérateurs économiques, un transitaire ne peut utiliser une des fonctionnalités ci-dessus pour un de ses clients que s'il dispose de la procuration nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le périmètre fonctionnel du système de dédouanement en ligne « BADR » a également été enrichi par un nouveau module décliné en 3 volets dont celui intitulé « DASF » (Dernier Avis Sans Frais) mis en place pour faciliter la gestion et le suivi des différentes opérations effectuées au cours du processus de recouvrement forcé des créances impayées à l'échéance.

Adressé au redevable à partir du système « BADR », cet avis (DASF) rappelle à l'intéressé sa dette envers l'ADII et l'invite à la régler avant l'expiration des délais légaux lui évitant ainsi de supporter les majorations de retard et les frais de recouvrement forcé.

■ Une assistance en ligne au profit des partenaires de l'ADII

En vue de renforcer l'assistance accompagnant la mise en service des produits informatiques développés dans le cadre de la collaboration avec les partenaires de l'ADII, l'accès au Système d'Aide et d'Assistance à l'utilisation des Moyens informatiques (DAAM) a été étendu à ces catégories d'utilisateurs.

A ce titre et à l'occasion de la mise en service sur la plateforme d'échange d'informations « PortNet » du palier se rapportant aux formalités d'enlèvement des marchandises (« Fiche suiveuse »), le système DAAM a été ouvert sur le réseau Internet aux agents helpdesk de l'Agence Nationale des Ports permettant ainsi à l'ADII de remonter toutes les anomalies et remarques liées au projet « PortNet » et qualifiées du ressort de la Douane.

■ Une gestion modernisée de la filière de surveillance et de contrôle

En tant que composante essentielle du corps douanier (35% de l'effectif global) et compte tenu des missions clés qui lui sont assignées (contrôle, lutte contre la fraude et la contrebande, appui aux agents chargés des opérations de dédouanement...), la filière de surveillance (70 brigades) fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ADII.

C'est ainsi que le renforcement des capacités de gestion et d'intervention de ce corps des brigades a été inscrit parmi les principaux objectifs de la stratégie de la Douane à l'horizon 2015 et qu'un projet spécifique lui a été consacré. Celui-ci couvre plusieurs aspects complémentaires devant concourir à la mise à niveau des agents et responsables des brigades. La mise en place d'une application informatisée de gestion des écritures des brigades permettant de moderniser la gestion, le suivi et le contrôle de l'exécution du service constitue l'un des objectifs escomptés à travers ce projet.

Ce module du système BADR, baptisé «ACTIFS» (Application du Contrôle et du Traitement Intégré de la Filière de Surveillance), a été lancé en 2011. Visant la dématérialisation de l'activité du corps actif de l'ADII et l'instauration d'une gestion intégrée et plus fluide de cette filière, ce chantier de modernisation s'est poursuivi en 2012 et s'est concrétisé par l'informatisation de deux nouveaux documents de travail à savoir le registre du Chef de brigade et le registre de décompte des heures et des interruptions de service.



L'ORGANISATION DES SERVICES EXTÉRIEURS S'ALIGNE SUR LES NOUVELLES MISSIONS DE LA DOUANE



L'ADII veille à l'adaptation permanente de l'organisation de ses structures aux contraintes des métiers, respectant ainsi les impératifs d'optimisation, de cohérence et d'efficacité de son action. Dans ce cadre et pour déconcentrer davantage ses structures et assurer une plus grande gestion de proximité, la Douane a procédé durant l'année 2012 à la création de :

- 7 nouvelles subdivisions dans les villes d'Al Hoceima, Nouasser, Fès, Jorf Lasfar, Casablanca-MEAD, Rabat et Ed-Dakhla pour assurer un meilleur encadrement
- 4 brigades à Settat, Marrakech-ville, Casa-Est et Casa-Ouest pour assurer une présence douanière dans ces zones et renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande
- 3 nouvelles circonscriptions dans les villes de Kenitra, Ed-Dakhla et Al Hoceima afin de renforcer la représentation de l'ADII au niveau de ces régions et d'améliorer l'encadrement des services douaniers
- 4 ordonnancements aux aéroports de Fès Saïss, Nador Al Aroui, Oujda-Angad et à Bir Guendouz pour améliorer l'encadrement des agents douaniers sur place et pour faire face à l'augmentation de l'activité dans ces localités
- 2 sous-directions régionales « Casablanca-Extérieur » et « Casablanca-MEAD » pour une meilleure prise en charge de l'activité douanière
- une organisation-type pour les Magasins et Aires de Dédouanement en vue de leur regroupement.

LA DOUANE RENFORCE SES RESSOURCES HUMAINES



■ Le recrutement : anticiper aujourd'hui les besoins de la Douane de demain

L'ADII mène depuis quelques années une politique d'anticipation et d'analyse de ses besoins en compétences et en recrutement afin de faire face aux exigences de son environnement et à l'évolution des métiers douaniers. Dans le sens d'une meilleure couverture des besoins identifiés, des actions de renforcement des effectifs douaniers sont ainsi régulièrement mises en œuvre.

C'est dans cette optique que l'ADII a procédé en 2012 au renforcement des capacités opérationnelles de ses structures par le recrutement de 502 ressources réparties comme suit :

- **39** nouvelles recrues dont 13 ingénieurs d'Etat 1^{er} grade et 26 administrateurs 2^{ème} grade pour renforcer les métiers du contrôle
- **113** techniciens déployés pour la plupart au niveau des recettes pour le recouvrement des droits et taxes
- **350** agents affectés aux brigades de surveillance et de lutte contre la fraude et la contrebande

Ces recrutements ainsi que les affectations en découlant sont basés sur les résultats de la gestion prévisionnelle des effectifs, véritable boussole guidant l'action de l'ADII en matière de gestion du personnel et d'adaptation de ses compétences.



■ La formation : un vecteur de performance

Revêtant une importance de plus en plus stratégique pour la performance douanière, la formation constitue un axe de travail et d'amélioration continu qui vise à aligner le plan de renforcement des capacités des ressources humaines aux orientations stratégiques de l'ADII. En atteste le nombre de plus de 38 mille jours homme formation (JHF) réalisés en 2012 au profit de 2.325 bénéficiaires totalisant 4.885 participations.

Au titre de l'année 2012, les formations « cœur de métier » se sont taillées la part du lion avec une prédominance des domaines relatifs aux techniques et procédures douanières (90% du total des actions de formation dispensée) et ce, dans un objectif de renforcement des capacités des douaniers exerçant au niveau des services opérationnels.



Par ailleurs et dans un objectif de préparation des cadres douaniers à des postes de responsabilité, les cycles de formation suivants ont été organisés en 2012 :

- Un cycle de formation spécialisée en gestion des brigades dispensé au profit de 25 officiers relevant de la filière de surveillance. A l'issue de cette formation, 15 officiers participants ont été nommés responsables, soit un taux de promotion de 60%.
- Quatre cycles de formation spécialisée en comptabilité et recouvrement organisés au profit de 67 cadres. Parmi les bénéficiaires du cycle visant la préparation de futurs receveurs des douanes, 2 ont été promus receveurs, soit un taux de promotion de 18%.

Parallèlement, des sessions de formation ont été assurées par l'équipe pédagogique du Centre de Formation Douanière au profit de 27 inspecteurs élèves relevant d'administrations douanières de 10 pays amis (la République d'Haïti et 9 pays africains).

En effet, en 2012 et pour la 13^{ème} année consécutive, l'ADII a organisé un cycle international de formation de base visant à initier les stagiaires bénéficiaires aux principes fondamentaux de l'action et du métier douaniers et à développer leurs capacités dans divers domaines.

Conduite dans le cadre d'une enveloppe horaire de 720 séances (1080 heures), la formation dispensée s'est articulée autour d'un **enseignement technique** (cours magistraux, travaux pratiques, visites d'entreprises), des **stages pratiques** d'observation, d'application et de synthèse (auprès de services douaniers opérationnels ou à travers des visites en milieux professionnels) et des **activités culturelles et récréatives** animées en marge de la formation en collaboration avec les participants (stands, spectacles, excursion).



Convaincue de la nécessité de diversifier l'offre d'apprentissage proposée à son personnel présent sur tout le territoire national, la Douane a enrichi son dispositif de formation par la mise en place d'un projet d'e-learning baptisé «e-Formaroc» visant l'amélioration des compétences douanières. Déployée avec la collaboration d'experts douaniers suisses, la plateforme e-learning de l'ADII intègre des contenus interactifs riches et utiles pour la communauté douanière. Une plateforme via laquelle de premières actions pilotes de formation ont pu être concrétisées au cours de l'exercice écoulé.

■ **La GPEEC : pour une visibilité accrue et une meilleure maîtrise de l'avenir**

Erigée en 2011 en un projet support du plan stratégique de l'ADII arrêté à horizon 2015, la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) vise à mieux appréhender le capital humain de la Douane aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif et à cerner davantage les problématiques de recrutement, de gestion de carrière et de mobilité.

Ce chantier a connu au cours de l'année 2012 de nettes évolutions visant la modernisation de la fonction RH notamment à travers :

- La finalisation des outils de la gestion prévisionnelle moyennant la mise à jour de la cartographie des emplois

- L'accompagnement des structures et des managers pour l'appropriation et la mise en œuvre du chantier conformément aux référentiels et aux outils mis en place
- L'affinement de la cartographie des emplois et son intégration dans le processus de recrutement
- L'amélioration du dispositif d'évaluation des compétences aux fins de renforcer le capital «compétences» de la Douane.

Dans ce cadre, l'ADII a instauré pour la première fois l'entretien d'évaluation des compétences individuel entre le manager et ses collaborateurs.



LA DOUANE AMÉLIORE SA GOUVERNANCE

LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE



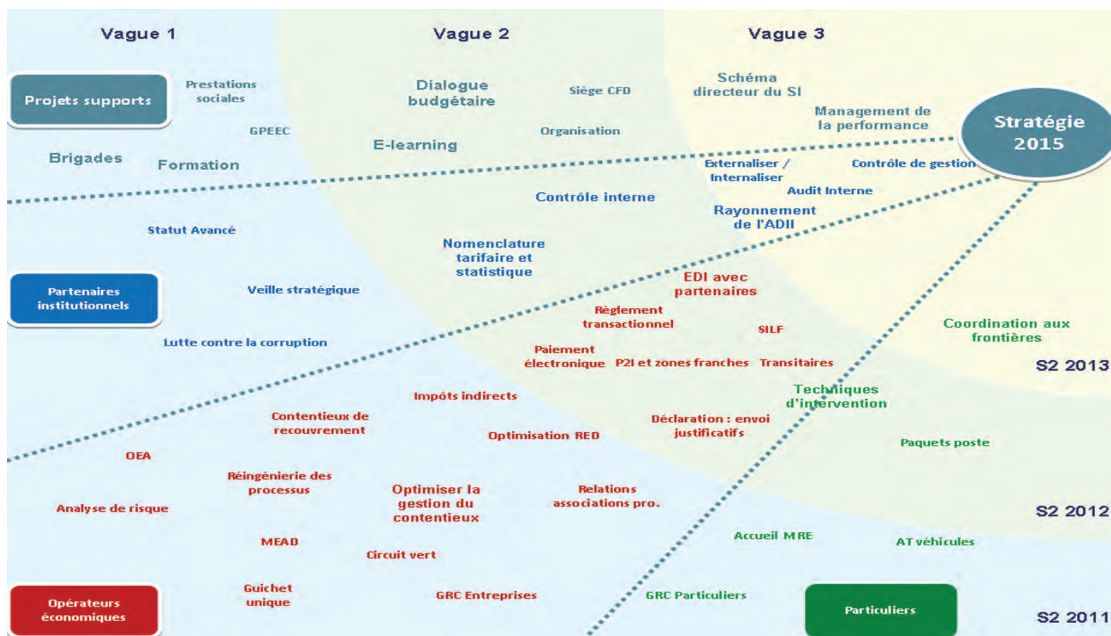
Après avoir lancé sa stratégie à l'horizon 2015, l'ADII a continué à renforcer son système de pilotage à travers l'introduction de la gestion stratégique et la consolidation de la gestion par projets. En effet, la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2015 s'est appuyée sur des techniques modernes de management, notamment le déploiement et la conduite du changement. Les activités qui en découlent permettent de renforcer les projets stratégiques et de favoriser leur mise en œuvre effective.

■ Déploiement de la stratégie

Un effort important a été fourni en terme d'appropriation de la stratégie par l'ensemble du personnel et ce, moyennant des actions de vulgarisation et des séminaires de déploiement. Dans ce cadre, la Direction Générale s'est déplacée en région, accompagnée de proches collaborateurs, pour rencontrer une partie représentative du personnel de chacune des huit Directions Régionales. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger autour du plan stratégique et de discuter le contenu du portefeuille des projets stratégiques. Le feedback des services extérieurs a été pris en compte dans la conception des projets.



Par la suite, des séminaires de déploiement ont été organisés au niveau régional sous forme d'ateliers de travail autour de projets sélectionnés par les Directions Régionales elles-mêmes par le biais d'un sondage effectué auprès des participants. Ces ateliers ont permis d'approfondir les aspects de déploiement des projets au niveau régional et local, ainsi que d'enrichir les projets par les propositions des services opérationnels afin de prendre en considération les contraintes et les spécificités opérationnelles.



Portefeuille des projets stratégiques de l'ADII

■ Suivi de la mise en œuvre de la stratégie

Pour assurer un suivi soutenu au portefeuille des projets, il a été décidé dans le cadre du pilotage de la stratégie de créer une cellule dédiée au suivi des projets stratégiques (Project Management Office - PMO). Cette cellule a pour mission d'assister les chefs de projets dans le cadrage, la planification et la conduite de leurs travaux. Elle veille également à la vérification des interdépendances et de la cohérence globale des projets et leur alignement avec les objectifs stratégiques.

En termes chiffrés, la cellule PMO a assuré durant l'année 2012 six revues de projets. Ce suivi est réalisé sur la base de rapports d'avancement et de tableaux de bord portant sur plusieurs volets dont le planning global des projets, les livrables, les risques et les indicateurs.

A l'issue de ces revues, une appréciation de l'état d'avancement de chaque projet, une consolidation des points d'arbitrage ainsi qu'une matrice globale des risques font l'objet d'une présentation devant un comité de pilotage. Cette instance de décision et d'arbitrage statue sur les différents aspects qui peuvent entraver le bon déroulement des projets et réoriente éventuellement les travaux de certains projets.

■ Animation de la communauté des chefs de projets

Pour favoriser l'échange et la mutualisation des expériences entre les chefs de projets, l'année 2012 a été marquée par l'organisation de trois journées consacrées à l'animation de la communauté des chefs de projets selon des thèmes variés, tournés vers les difficultés vécues par ces derniers.



UNE GESTION DES RESSOURCES EN AMÉLIORATION CONTINUE



L'EXECUTION BUDGETAIRE : UNE GESTION MAITRISEE DES BUDGETS ALLOUES ET UNE EFFICIENCE ACCRUE

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement a atteint 90% en 2012. Les émissions de l'ADII ont représenté 94% par rapport au crédit engagé.

Le taux d'engagement pour le budget d'investissement, pour sa part, a été de l'ordre de 95% (en légère hausse par rapport au taux de 94% enregistré en 2011). Les émissions de l'ADII ont représenté en 2012 (report compris) 51 % par rapport aux crédits de paiements engagés contre 43 % en 2011.

LA DECONCENTRATION BUDGETAIRE, UN OBJECTIF PERMANENT

Le taux de déconcentration budgétaire du budget de fonctionnement a progressé, en 2012, de 6% par rapport à l'exercice 2011 dépassant 40 % des crédits délégués. Des résultats obtenus essentiellement grâce à la prise en charge par les services extérieurs de la quasi totalité des travaux d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement de leurs structures.

Au cours de l'année 2012, l'accompagnement des structures régionales pour la mise en place de nouvelles délégations a été effectué dans les meilleures conditions. En témoignent les taux d'engagement et de mandatement au niveau régional qui ont atteint des taux améliorés par rapport à l'exercice précédent (cf. tableau ci-dessous).

Taux d'exécution	2011		2012	
	Taux d'engagement	Taux d'émission	Taux d'engagement	Taux d'émission
Fonctionnement	87%	96%	88%	98%
Investissement	91%	36%	91%	46%

LA RATIONALISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS ALLOUES

Consommation de fournitures et téléphonie

Le processus de rationalisation des ressources matérielles engagé par l'ADII depuis quelques années déjà, s'est traduit en 2012 par une baisse des redevances téléphoniques (-10%), de la consommation en vignettes de carburant et de réparation du parc automobile (-3% et -1%) et une stabilisation de la consommation du papier et de l'électricité malgré une demande plus importante.

Mise à niveau du patrimoine immobilier

Dans le cadre de la poursuite du programme d'amélioration des conditions de travail, d'accueil et de mise à niveau des équipements et des bâtiments de l'ADII, diverses actions ont été conduites en 2012 dont principalement :

- la finalisation de la mise à niveau de trois sites douaniers (K'sar Seghir, Mohammedia et Kénitra) et le lancement de ceux de Fès et de Marrakech
- l'achèvement de la mise à niveau de cinq dépôts à Casa-port, Settat, Taza, Al Hoceima et Kénitra ainsi que le lancement de ceux d'Ahfir et de Casseta (Fnideq)
- l'achèvement de l'aménagement d'une aire de stockage des véhicules à Kénitra
- la mise en service de systèmes de gestion de files d'attente (Tanger, Meknès, Casablanca et Ouarzazate) et le lancement du même service au niveau de quatre nouveaux sites (Mohammedia, Tétouan, Tanger Med et Taza).

UNE FONCTION AUDIT EN VEILLE ET TOURNÉE VERS LA PRÉVENTION



Dans le prolongement des missions de veille, d'accompagnement et de contrôle préventif qui lui sont confiées, le pôle de l'audit et de l'inspection au sein de la Douane a axé son intervention, en 2012, sur trois principaux domaines d'amélioration.

■ La réingénierie des processus de dédouanement

Ciblant des processus clés à fort impact sur les activités douanières, l'ADII conduit ce projet aux fins de repenser ses procédures dans le sens de leur simplification et de leur adaptation et ce, conformément aux engagements pris dans le cadre de sa stratégie à l'horizon 2015.

L'approche adoptée consiste à apprécier l'efficacité et l'efficience des procédures régissant le dédouanement des marchandises à l'import et à l'export ainsi que le contrôle des voyageurs dans les ports et les aéroports.

En 2012, une première expérience pilote a été lancée auprès de la Direction Régionale de Casa Port pour analyser les processus douaniers traitant des opérations de dédouanement à l'importation et à l'exportation.

■ La consolidation de l'audit interne

L'intervention préventive assurée par l'audit, aussi bien dans les domaines métiers que d'appui, permet de corriger certaines pratiques et actes de gestion s'écartant des normes réglementaires, de prévenir les risques éventuels et d'anticiper ainsi les dérapages en découlant.

Dans ce cadre, le système d'information douanier a constitué durant l'exercice 2012 un des champs d'évaluation ayant conduit à l'amélioration de son exploitabilité. Il a été procédé dans ce sens à la refonte et à l'enrichissement de certains applicatifs pour une meilleure traçabilité des opérations de dédouanement et la détection de certaines manœuvres frauduleuses.

■ La moralisation de l'action de l'ADII et l'amélioration de la qualité de service

Ces deux objectifs allant de pair à la Douane, le pôle « Audit et inspection » mène régulièrement des actions visant à corriger les irrégularités soupçonnées ou avérées qu'elles soient liées à l'exécution de service ou au comportement des agents douaniers.

Aussi, 22 missions d'enquêtes ont-elles été conduites en 2012 par la Division de l'Audit et de l'Inspection et ce, en réponse à des doléances ou des dénonciations ou suite à des constats d'insuffisances.

L'amélioration de la qualité des services offerts aux voyageurs, dont notamment les Marocains Résidant à l'Etranger, a continué à figurer parmi les priorités de la fonction audit matérialisée par des missions d'observation sanctionnées par des recommandations allant dans le sens des engagements stratégiques pris à l'égard du client « Particulier » en matière d'accueil et de fluidité de passage en douane.

Par ces actions ainsi que d'autres, l'audit veille à la conformité de la gestion aux référentiels de base, vérifie son adéquation avec les choix stratégiques prônés par l'ADII, mais contribue surtout à l'amélioration de la performance, à l'efficacité des processus et la maîtrise des activités dans le but ultime de hisser le niveau de la qualité de la prestation douanière dans son ensemble.

UNE INSTITUTION EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT

LA DOUANE CONSOLIDE SES PARTENARIATS



LA DOUANE PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

La Douane a poursuivi en 2012 son programme de renforcement du partenariat Douane - Entreprise dont l'objectif ultime est de construire un cadre partenarial responsable et une vision commune favorisant la compétitivité des entreprises.

L'ADII a ainsi œuvré pour la consolidation de son approche partenariale et participative, basée sur l'écoute des opérateurs économiques et le développement de relations de confiance avec le Secteur privé.



Animée par la volonté d'institutionnaliser son partenariat avec les associations professionnelles, la Douane a procédé en 2012 à la signature d'accords-cadres avec l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH), l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX) et l'Association des Transitaires Agréés en Douane au Maroc (ATADM). Conclues dans le but de renforcer le cadre général de coopération existant, ces accords prévoient la réalisation d'actions communes visant l'amélioration de l'environnement des affaires et l'adaptation des procédures et réglementations douanières aux besoins des opérateurs économiques.

Au cours de la même année, des projets d'accords-cadres ont été initiés avec d'autres associations (GPBM, APRAM, AMTRI, FIFEL, ASM, FEDIC, GIMAS).

Dans le sillage des dispositions prévues par les accords conclus, un accompagnement personnalisé a été assuré au profit de professionnels du secteur « textile et habillement » et d'organismes bancaires dans leurs démarches de régularisation de comptes souscrits sous RED (régimes économiques en douane) échus.

LA DOUANE PARTENAIRE DES ACTEURS PUBLICS

Partenaire privilégié de divers acteurs publics, la Douane accompagne la dynamique de développement du Royaume.

En 2012, l'ADII a porté ses efforts sur le renforcement de la coopération avec des organismes publics partenaires pour une contribution active à la réalisation de chantiers nationaux :

- **Mise en service du projet PortNet** : participation aux travaux de mise en service dudit projet aux côtés de l'Agence Nationale des Ports, l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires et les départements relevant des Ministères de la Santé et de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.
- **Promotion des investissements** : contribution à la finalisation de la nouvelle charte de l'investissement et à la réforme des anciennes dispositions, projet venant en appui à la préoccupation nationale visant à renforcer l'attractivité du pays et améliorer le climat des affaires.
- **Facilitation du commerce** : initiation d'accords de partenariat avec trois principaux intervenants dans la chaîne du commerce extérieur à savoir l'Office des Changes, l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) et l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).
- **Sécurisation des flux des marchandises** : renforcement du contrôle de sécurité aussi bien au niveau des sites aéroportuaires que portuaires et ce, en coordination avec les différents intervenants aux frontières. Les services locaux de l'Administration des Douanes ont pris part, en 2012, aux réunions du comité national de sûreté de l'aviation civile pour faire l'état des lieux et procéder à l'actualisation des normes de sécurité en vigueur.
- **Lutte contre la contrebande de cigarettes** : proposition, en tant qu'Administration assurant la présidence de la commission nationale de lutte contre la contrebande de cigarettes, d'une palette de mesures dont le renforcement des contrôles aux frontières et à l'intérieur du pays, l'instauration d'un système d'échange d'informations et de renseignements en vue d'opérer des contrôles ciblés, l'organisation d'actions conjointes et d'actions de formation et la mise en place d'une commission technique pour la mise en œuvre des actions convenues.



LA DOUANE RENFORCE SA PRESENCE A L'ECHELLE REGIONALE ET INTERNATIONALE



DES RELATIONS INTERNATIONALES EN CONSOLIDATION PERMANENTE

■ Un engagement résolu pour la concrétisation et l'enrichissement du cadre partenarial Maroc - Union Européenne

La Douane a poursuivi la mise en œuvre de l'accord d'Association avec l'Union Européenne notamment pour ce qui concerne les dispositions prévues pour l'année 2012. C'est ainsi qu'elle a procédé, le 1^{er} mars de l'exercice écoulé, à l'application de la dernière tranche de démantèlement tarifaire concernant les produits industriels. Ces derniers ont bénéficié de la franchise totale du droit d'importation.



Elle s'est également penchée, à compter du 1^{er} Octobre 2012, sur la mise en œuvre des dispositions du nouvel accord établi avec l'Union Européenne relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche.

Parallèlement, l'ADII a organisé les travaux de la 9^{ème} session du Comité de Coopération Douanière Maroc-UE qui s'est tenue le 29 novembre 2012 à Rabat dans son siège.

■ Accord de libre échange Maroc - Etats de l'Association Européenne de Libre Echange : une autre forme de promotion de l'investissement et de développement des échanges avec l'Europe

L'ADII a procédé, à compter du 1^{er} mars 2012, à la treizième et dernière année de démantèlement tarifaire pour les listes de produits originaires des pays de l'AELE annexées à la circulaire de base du 15 février 2000 et ce, conformément aux dispositions douanières prévues par l'accord de libre échange entre le Maroc et ce groupement économique. Un cadre partenarial visant à créer les conditions de renforcement de la coopération avec les pays de l'Europe dans plusieurs domaines et à favoriser le positionnement de l'économie marocaine dans celle mondiale en conformité avec les accords de l'OMC et les autres accords multilatéraux signés par le Maroc.



■ Maroc – USA : des opportunités de coopération soutenue pour hisser le volume des échanges et la qualité des relations économiques entre les deux pays



L'Administration des Douanes a concrétisé en 2012 les engagements du Royaume pris dans le cadre de l'accord de libre échange liés à la septième année de démantèlement tarifaire.

Elle a, par ailleurs, participé à la troisième session du comité conjoint tenue à Washington DC pour l'examen des voies et moyens de renforcement des échanges commerciaux et économiques entre les deux parties et de promotion des investissements américains au Maroc.

Ouvrant dans le sens de l'élargissement du champ de coopération entre les deux pays, les deux administrations douanières ont finalisé en 2012 la première mouture d'un projet d'accord sur l'assistance mutuelle administrative en matière douanière.

■ Maroc - Turquie : un accord conclu en faveur de l'intégration régionale euro- méditerranéenne

Dans le prolongement de la libéralisation progressive des échanges industriels et agricoles prévus par l'accord conclu entre le Maroc et la Turquie en 2004, l'ADII a procédé, à partir du 1^{er} janvier 2012, à l'application des dispositions douanières relatives à la septième année de démantèlement tarifaire et ce, dans le dessein d'instaurer, sur une période de 10 ans, une zone industrielle de libre échange entre les deux pays.



UNE MOBILISATION CONSTANTE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ECONOMIQUES DE LA REGION MENA

Au vu des résultats probants de son action au sein de l'Organisation Mondiale des Douanes, le Maroc, représenté par son Administration des Douanes, a été reconduit pour un 5^{ème} mandat consécutif en tant que Vice Président du Conseil de l'OMD et Représentant Régional de la Région MENA.



La Douane est également investie d'une mission au sein de l'espace régional. Une mission qu'elle entend mener à bien à travers une participation active aux réunions régionales et un examen des opportunités offertes en matière de raffermissement des liens de coopération entre les pays de la région dans divers domaines douaniers.

L'ADII a marqué par sa présence d'importantes manifestations organisées dans le cadre des programmes de l'OMD à une échelle globale. Elle a, par ailleurs, mené des activités au niveau de la région MENA en sa qualité de vice présidente agissant pour le compte de cette organisation. Son intervention au niveau de la région vise, notamment, à unifier les visions autour de questions d'intérêt commun et à favoriser le dialogue et la concertation au sein de cette communauté douanière régionale. Elle assure, sur le terrain, un travail de déploiement des stratégies et des pratiques de l'OMD.

Au niveau de l'OMD, l'ADII a participé aux travaux des réunions suivantes :

- **27 au 29 février 2012** : 3^{ème} réunion du Comité de renforcement des capacités qui a eu lieu à Bruxelles
- **25 au 30 juin 2012** : 67^{ème} session de la Commission de Politique Générale (CPG) et 119^{ème}/120^{ème} sessions du Conseil de l'OMD qui ont eu lieu à Bruxelles
- **05 au 09 novembre 2012** : 197^{ème}/198^{ème} sessions du Comité Technique Permanent de l'OMD qui ont eu lieu à Bruxelles
- **02 au 05 décembre 2012** : 68^{ème} session de la Commission de Politique Générale, tenue à Kyoto (Japon)

Au niveau de la région MENA, l'ADII a présidé les réunions suivantes :

- **09 janvier 2012** : travaux de la 35^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient qui ont eu lieu au Caire ;
- **25 et 26 mars 2012** : travaux du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie régionale de formation qui ont eu lieu à Alexandrie (Egypte) ;
- **27 juin 2012** : travaux de la 36^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays de la Région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient qui ont eu lieu à Bruxelles ;
- **21 au 23 novembre 2012** : travaux du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie régionale pour les années 2013-2014 en s'inspirant du plan stratégique de l'OMD.

Dans le même cadre, elle a pris part aux travaux ci-après :

- **06 et 07 mars 2012** : groupe de travail chargé de faire une étude concernant la composition de la Commission de Politique Générale qui a eu lieu à Bruxelles et lors de laquelle la Région MENA a pu décrocher un siège supplémentaire ;
- **11 au 16 mars 2012** : mission d'appui de l'OMD au Bureau Régional de Renforcement des Capacités (BRRC) d'Abou Dhabi pour finaliser un plan d'action régional.

L'UNION ARABE DOUANIÈRE : UN CHANTIER OUVERT QUE LA DOUANE INVESTIT PLEINEMENT

L'Administration des Douanes marocaine s'est toujours associée à l'effort de la communauté douanière arabe visant la réalisation de l'intégration économique, la création d'un marché commun et le développement régional. C'est dans ce cadre qu'elle a mobilisé en 2012 ses expertises pour contribuer à la finalisation des instruments commerciaux et juridiques nécessaires à la régulation des échanges interarabes tel que le Code et le Tarif douaniers arabes unifiés ainsi qu'un projet de programme exécutif de ladite Union.

Elle a également participé aux travaux de la 90^{ème} session du Conseil Economique et Social de la Ligue arabe, organisée au Caire du 09 au 13 septembre 2012. Plateforme de débat et de préparation des sommets arabes sur le développement économique et social portant, entre autres, sur des questions liées à la mise en place de la grande zone arabe de libre échange et à l'union douanière arabe.

LA COOPERATION SUD - SUD : UN CADRE PARTENARIAL EN ENRICHISSEMENT PERMANENT

Le renforcement de la coopération Sud-Sud occupe une place de choix dans la politique d'ouverture du Royaume et partant de celle de son Administration douanière qui l'inscrit à son tour au rang de ses priorités.

Sur ce plan, l'ADII a engagé en 2012 des actions aussi bien dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération douanière que d'événements à portée économique ou commerciale animés au niveau du continent, notamment à l'occasion de :

- 2^{ème} Forum pour le Commerce en Afrique (ATF II) organisé à Addis-Abeba par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Banque Africaine de Développement (BAD).
- 2^{ème} round de négociations du projet d'accord préférentiel à conclure avec le Cameroun, tenu à Douala. Un accord qui renforcera les relations bilatérales entretenues entre les deux pays.

- 2^{ème} session de la Commission Mixte maroco-congolaise, tenue à Rabat ayant porté sur l'évaluation des actions de coopération bilatérale entre les deux parties depuis la 1^{ère} session de ladite commission tenue en 2007 et des moyens à même de lui donner de l'élan.

POUR UNE COOPERATION DOUANE - DOUANE RENFORCEE

Elle constitue un axe fondamental animant les rapports de coopération douanière établis entre l'ADII et ses homologues des pays arabes, africains, européens et asiatiques dont l'objectif est de favoriser l'échange d'informations et d'expertises au profit de l'amélioration de la performance douanière dans des domaines aussi bien métier que support.

L'année 2012 a été marquée par un raffermissement des relations de coopération notamment avec les douanes italienne, tunisienne et française portant sur les aspects suivants :

- La facilitation et la sécurisation de la chaîne logistique au niveau régional voire international par la création d'une plateforme pour l'échange électronique des données entre les ports méditerranéens ; recommandation issue de la réunion des Directeurs Généraux des Douanes de l'Algérie, de la France, de la Tunisie et du Maroc qui s'est tenue à Montreuil.
- Le renforcement de la lutte contre les trafics illicites dans la région de la Méditerranée ; sujet inscrit à l'ordre du jour des travaux de la Conférence des Directeurs des Agences des Douanes des Pays de la Méditerranée à laquelle la Douane marocaine a pris part à Taormina.
- La lutte contre la fraude et son protocole additionnel, le partenariat avec le Secteur privé, la programmation et la gestion stratégique, l'opérateur économique agréé, la connectivité entre les systèmes informatiques, autant de volets de coopération arrêtés dans le cadre de la réunion du comité maroco-tunisien, tenue à Tunis.

LA DOUANE A L'ÉCOUTE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES



UNE TRADITION DE RENCONTRES INSTAURÉE AVEC LES PROFESSIONNELS

■ Événement 2012 : La 7^{ème} Conférence Picard de l'OMD

Plus de 230 délégués représentant des membres de l'OMD, des universités, organisations internationales, entreprises, organismes donateurs et autres parties intéressées ont participé à la 7^{ème} Conférence de l'OMD sur le partenariat avec les universités pour la recherche et le développement en matière douanière (PICARD), organisée à Marrakech du 25 au 27 septembre 2012.

La conférence, qui vise à promouvoir les échanges de vues de haut niveau sur l'enseignement et le professionnalisme douaniers et à encourager la recherche en coopération avec les universités et les instituts de recherche, a porté en 2012 sur trois thèmes principaux, à savoir :

- L'émergence et l'évolution des risques
- L'impact de l'intégration économique régionale et des accords commerciaux préférentiels sur les services douaniers
- La gestion stratégique des ressources humaines.

En marge de cette rencontre, les Douanes suisses et marocaines ont procédé à la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un système de formation e-learning au profit du personnel de l'ADII.



AGENDA DES RENCONTRES



Participation de l'ADII à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement. A cette occasion, les deux parties ont procédé à la signature d'une convention de partenariat visant l'amélioration de l'efficacité des entreprises du secteur et le développement d'actions communes.



Rencontre organisée avec l'équipe chargée du développement de la plateforme industrielle intégrée Tanger Automotive City (P2I TAC), dédiée aux métiers de l'automobile, faisant partie du pacte national pour l'émergence industrielle. Cette rencontre a été consacrée à la présentation du projet et de son état d'avancement ainsi qu'à la mise en exergue des aspects douaniers du cahier des charges et des installations d'accueil.



Organisation d'une rencontre au siège de l'ADII au cours de laquelle un accord-cadre de partenariat a été conclu avec l'Association des Transitaires Agréés en Douane au Maroc (ATADM) visant l'amélioration de l'efficacité des entreprises de transit et le développement d'actions communes dans le domaine.

LES MANIFESTATIONS AUXQUELLES LA DOUANE A PRIS PART



Participation à la 16^{ème} édition du congrès de l'Association Africaine de l'Eau, organisée à Marrakech par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et l'Association Marocaine de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AMEPA), sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI.



Animation d'une table-ronde organisée par la Chambre Espagnole de Commerce, d'Industrie et de Navigation, portant sur le thème « le partenariat Douane-Entreprise : Bilan et perspectives ».



Participation à un atelier de travail organisé par le Département du Commerce Extérieur et la Chambre du Commerce et de Promotion des Exportations au sujet de la mise en œuvre du programme « d'audit à l'export ».



Participation à « l'atelier de lancement du Plan de gestion de l'élimination des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) au Maroc », organisé à Marrakech par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement (ONUDI), avec l'appui du Centre Marocain de Production Propre (CMPP).



Participation des services douaniers à la Journée Nationale de la Communauté marocaine à l'Etranger, organisée en 2012 autour du thème « Promotion des Services au profit des Marocains du Monde ». Des stands d'information ont été mis en place à cette occasion à travers les différentes régions du Royaume.



Participation à la 16^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) organisée à Marrakech. Ladite réunion s'inscrit dans le cadre des efforts de coordination et de coopération pour la mise en œuvre des recommandations du GAFI, relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux au niveau de la région MENA.



Participation de l'ADII aux 3^{èmes} assises des exportations tenues à Skhirate. A cette occasion, la Douane a procédé à la signature d'un accord-cadre avec l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX).

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE L'ADII : SITUATION ANNUELLE 2012



L'ADII a engagé un processus de gestion de l'accueil sous-tendu par un triple enjeu. Il s'agit pour elle de garantir davantage de proximité avec ses clients en recherchant la complémentarité entre ses structures centrales et régionales, de faciliter l'accessibilité à ses services en intégrant les attentes des usagers et d'assurer un suivi permanent du dispositif mis en place pour une amélioration continue.

En parfait accord avec ces objectifs, le dispositif mis en place, plaçant l'utilisateur au cœur de l'action douanière, est axé sur :

- des **cellules d'accueil décentralisées** rattachées aux Services régionaux d'Accueil, d'Orientation et du Système d'Information.
- la possibilité offerte aux clients d'entrer en contact avec la Douane à travers divers canaux : le **numéro économique** (080100 7000), la **ligne téléphonique spéciale « MRE »** opérationnelle en période estivale et la **messagerie électronique** (adii@douane.gov.ma).
- l'amélioration de l'accessibilité des usagers à l'information à travers un **portail Internet** orienté client et des **services en ligne** répondant à leurs besoins.
- la formation continue du personnel en contact avec les clients aux **techniques d'accueil et de communication**.

CHIFFRES CLES

14.265

clients ont fait le déplacement
dans nos locaux à
l'Administration Centrale

1.092

clients ont eu recours à notre
service N° économique

080 100 7000

4.877

clients nous ont contactés
via la boîte électronique

adii@douane.gov.ma

Ces dispositifs sont également accompagnés d'une politique interne d'amélioration continue de la relation Administration/Client, marquée notamment par :

- Le lancement de deux projets de « Gestion de la Relation Clients - Particuliers et Entreprises » dans le cadre de la stratégie de l'ADII à l'horizon 2015
- La sensibilisation permanente du personnel en contact avec les clients sur la nécessité de leur offrir un service de qualité
- La mise en place en 2012, au niveau de l'Administration Centrale, d'une action pilote visant à améliorer davantage les conditions d'accueil des clients, matérialisée par l'adoption d'une nouvelle procédure de gestion et d'organisation de l'accueil physique au siège, dans la perspective d'une généralisation au niveau des structures régionales.

L'ACCUEIL DES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER



L'opération Marhaba 2012, se déroulant comme chaque année de juin à septembre, a connu la mise en place par la Douane de mesures exceptionnelles permettant de faciliter le passage en douane de nos compatriotes regagnant le pays à travers les voies maritimes, terrestres et aériennes et de gérer efficacement le flux continu de leurs véhicules.

A ce titre, et sur le plan organisationnel, d'importantes mesures ont été prises au niveau des différents bureaux douaniers du Royaume, notamment :

- Le renforcement des effectifs affectés aussi bien au niveau des points de passage des MRE qu'à bord des bateaux assurant la traversée vers le Maroc.
- L'instauration de permanences 24h/ 24 et 7j/7 au niveau des ports et aéroports.
- Le renforcement de la coopération avec les partenaires de la Douane en charge également de la réussite de la Campagne MRE 2012.

Sur le plan informationnel, nos compatriotes ont pu se tenir informés sur leurs droits et obligations en douane à travers les différents supports de communication conçus à leur attention, disponibles sur le portail Internet de l'ADII et mis à leur disposition tant dans leur pays de résidence qu'après des postes douaniers aux frontières.



Démarches à suivre pour souscrire la déclaration obligatoire d'Admission Temporaire des véhicules (D16 Ter)

1. A partir de l'étranger, connectez-vous au portail Internet de la Douane : www.douane.gov.ma
2. Accédez aux services en ligne, rubrique « Déclaration d'un véhicule immatriculé à l'étranger (D16Ter) »
3. Saisissez et imprimez le formulaire en ligne (prévoir une feuille format A4 au moment de l'impression du formulaire qui est composé de 3 exemplaires).

Connectez-vous à l'adresse
www.douane.gov.ma/web/guest/D16Ter
pour plus de détails

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION CITOYENNE



LES DOUANIERS CONTRIBUENT A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE FORESTIER NATIONAL

Dans le prolongement de sa mission de protection de l'environnement notamment à travers la mise en application de la convention «CITES*» et la lutte contre le trafic illicite des déchets dangereux et leur impact négatif sur les sols et l'eau, la Douane a conduit en 2012 une action de plantation d'arbres dans la forêt de maâmora aux environs de Rabat et ce, en coordination avec le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

Inscrite dans le cadre du programme de manifestations pour la célébration de la Journée Internationale des Douanes, cette initiative a eu pour objectif de sensibiliser la communauté douanière quant à l'importance de sa contribution à la protection et à la conservation de la forêt marocaine, élément fondateur de la richesse écologique du pays.

L'opération menée a concerné une superficie d'un hectare et a porté sur différentes sortes d'arbustes (Chêne-liège, Caroubier, Acacias, Eucalyptus ...).

Cette mobilisation citoyenne des douaniers se prolongera dans le temps. L'engagement ayant été pris par nombre d'entre eux d'assurer un arrosage régulier des arbustes plantés.

UNE ADMINISTRATION SOLIDAIRE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

■ Octroi de dons à des hôpitaux publics

Selon une tradition bien établie, l'Administration des Douanes réalise des opérations de dons de marchandises (saisies ou abandonnées en douane) au profit d'hôpitaux publics nationaux. A travers cette action à dimension sociale et humanitaire, l'ADII contribue à l'amélioration de la qualité de la vie hospitalière des patients.



(*) CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacés d'extinction.

Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Douane 2012, l'ADII a organisé une opération de don en nature au profit de l'hôpital Moulay Youssef de Rabat, un des établissements clés de la ville compte tenu de l'importance des prestations médicales qu'il assure aux flux considérables de patients venant des quatre coins du Royaume.

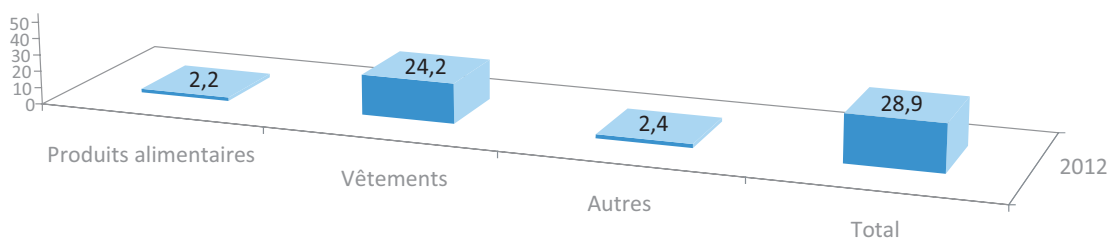
Ce don est constitué d'effets vestimentaires, de couvertures, de produits d'hygiène, de produits médicaux et de certains matériaux.

Cette opération n'est pas le propre de l'Administration centrale. Des actions similaires ont été conduites par d'autres structures douanières en région.

■ UNE ACTION SOCIALE PERMANENTE AU PROFIT D'ORGANISMES ET ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Dans le cadre de son action sociale, l'ADII a procédé en 2012 à la cession gratuite de marchandises saisies au profit de certains organismes caritatifs et de départements ministériels. Les marchandises objet de cette opération conduite à l'échelle nationale ont concerné essentiellement des articles vestimentaires, des produits alimentaires et des articles domestiques et électroménagers.

Les principaux bénéficiaires de ces dons sont l'Entraide Nationale, le Ministère de la Justice, le Croissant Rouge Marocain et le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité ainsi que certaines associations caritatives et œuvres de bienfaisance.



Répartition des cessions gratuites de l'Administration des Douanes (en millions de DH)

LES DOUANIERS REPONDENT A L'APPEL AU DON DU SANG

Chaque année, la Douane apporte son soutien à l'action du Centre National de Transfusion Sanguine en organisant en son sein, aussi bien au niveau central qu'auprès de ses Directions régionales, des opérations de collecte de sang.

Une participation significative des douaniers à ces opérations est enregistrée. Les localités les abritant assurent toute la communication interne nécessaire autour de cette action pour encourager au don du sang, amener le maximum de nouveaux donneurs à franchir le premier pas et les convaincre de l'importance de donner leur sang. Les résultats sont à la hauteur des attentes de l'organisme de collecte.

Ces opérations illustrent l'esprit humanitaire et citoyen qui anime les douaniers et attestent de leur prédisposition à sauver la vie humaine en faisant don d'un élément vital, irremplaçable et sans prix.



ZOOM SUR
LA DIRECTION RÉGIONALE
DE CASA PORT

CARTE DE VISITE



**La Direction
Régionale
de Casa Port**

- 4 services régionaux
- 2 sous directions
- 6 ordonnancements import
- 2 ordonnancements export et gestion des comptes
- 1 subdivision
- 7 brigades
- 1 recette
- 1 cellule de formation

- 529 douaniers dont 117 femmes
- 2^{ème} Direction Régionale en termes de recettes douanières avec une contribution à hauteur de 37,9%
- Un acteur incontournable dans l'enceinte portuaire représentant l'une des principales porte d'entrée des importations du Royaume

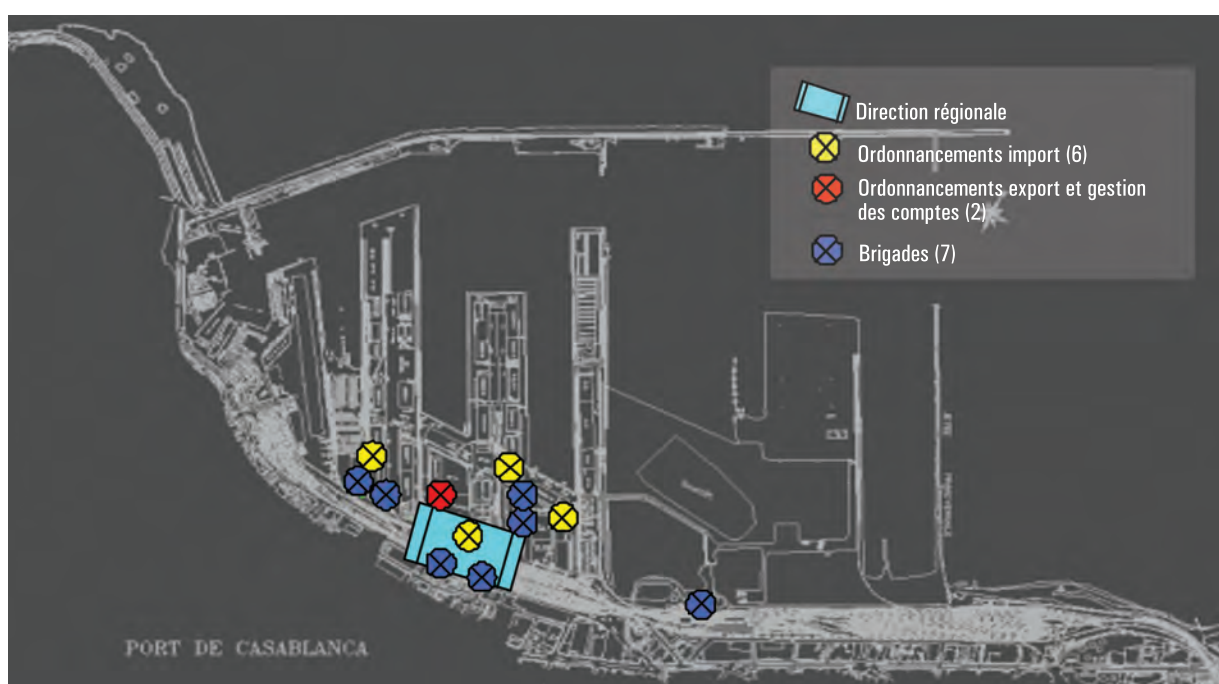


ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

■ LA DIRECTION REGIONALE DE CASA PORT : UNE STRUCTURE DOUANIÈRE A COMPETENCE FONCTIONNELLE

La Direction Régionale de Casa Port (DRCP) exerce ses missions sur une superficie totale de 450 ha, dont 256 ha de terrains pleins et plus de 8 km linéaires de quai, pouvant accueillir et traiter plus de 40 navires à la fois.

Comprenant un port de commerce, un port de pêche ainsi que des installations et des infrastructures pour la mise à flot et à sec des navires dans les chantiers navals, le port de Casablanca connaît une croissance continue de son activité du fait de l'évolution économique que connaît le pays, impactant de ce fait les résultats, à la hausse en 2012, de la DRCP.



■ UN PORT CENTENAIRE ET EMBLEMATIQUE DE L'HISTOIRE DU ROYAUME

Depuis 1913, date de lancement des travaux de modernisation, le port de Casablanca a joué le rôle de moteur économique pour tout le Royaume en traitant pendant près d'un siècle un volume cumulé de cargaison de plusieurs centaines de millions de tonnes.

Reconnu pour ses avancées et innovations majeures, le port de Casablanca a marqué l'Histoire portuaire et maritime marocaine par les multiples expérimentations menées en son sein. Membre de la communauté portuaire, la Direction Régionale de Casa port n'a pas manqué de contribuer activement à la mise en place de projets d'envergure et novateurs tel le guichet unique virtuel « PortNet ».



■ LA DRCP, UN DES PRINCIPAUX COLLECTEURS DE RECETTES DOUANIERES

Première porte d'entrée des importations au Maroc, le port de Casablanca se classe à la première position en termes de collecte des droits de douane et de TVA à l'import (soit respectivement près de 64% et 49% au niveau national), avec des perspectives de développement assurées grâce aux mesures d'extension et de modernisation en cours de réalisation.

Ainsi et malgré le processus du démantèlement tarifaire, les recettes douanières de la DRCP ont connu une constante évolution, s'établissant à 30,7 MMDH en 2012, avec une progression de + 5,48% par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES INFRASTRUCTURES ET SUPERSTRUCTURES DU PORT DE CASABLANCA

- Terminal « marchandises diverses » : 1120 m de quai
- Terminal « agrumes » : 1490 m de quai
- Terminal à conteneurs « Tarik » : 500 m de quai
- Terminal à conteneurs « Est » : 600 m de quai
- Terminal roulier : 10 ha de superficie
- Terminal phosphatier : 686 m de quai
- Terminal minéralier : 680 m de quai

■ UNE CONTRIBUTION EFFICACE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE NATIONAL

La DRCP traite quasi exclusivement les opérations à caractère commercial. A ce titre, son action est principalement orientée en direction des opérateurs économiques et des associations professionnelles avec lesquels elle entretient des relations de coopération et de partenariat basées sur l'échange et la concertation. Les principales réalisations 2012 de la DRCP à ce niveau se présentent ainsi :

- Près de 3740 visiteurs accueillis et orientés durant l'année écoulée
- Tenue de plus d'une vingtaine de réunions avec les associations professionnelles et participations aux événements organisés par celles-ci (ASMEX, ATADM, AMITH ...)
- Organisation de plusieurs séances de travail avec les partenaires institutionnels (ANP, Marsa Maroc).



■ UNE LUTTE ACTIVE CONTRE LE PHENOMENE DE LA CONTREFAÇON ET LE TRAFIC ILLICITE DE STUPEFIANTS

La protection des marques et des consommateurs est inscrite parmi les priorités de la DRCP dont la vigilance des services de surveillance a permis en 2012 de mettre en œuvre des mesures de suspension à l'encontre de 76 marques de produits soupçonnés d'être contrefaits.

Mobilisant ses ressources humaines et matérielles sur le plan sécuritaire à travers des formations spécifiques (par exemple « la sécurité dans le contrôle douanier des produits dangereux ») et la mise à contribution des scanners, la DRCP a réussi à déjouer nombre de tentatives de trafic illégitime de drogues, permettant de réaliser en 2012 la saisie de plus de 9,5 tonnes de stupéfiants en l'espace de deux mois.



LA DOUANE MAROCAINE EN CHIFFRES

ECHANGES EXTÉRIEURS

BALANCE COMMERCIALE

Evolution de la balance commerciale de 2000 à 2012 (en MMDH)



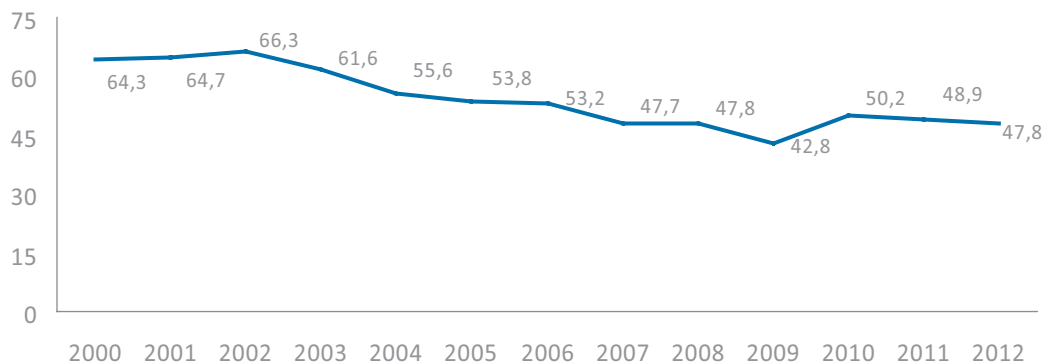
(En milliards de DH : MMDH)

	2011	2012*	Var. en %
Importations	357,8	386,1	7,9
Exportations	175	184,7	5,5
Solde	-182,8	-201,5	10,2
Taux de couverture en %	48,9	47,8	

*Chiffres provisoires

En 2012, le déficit de la balance commerciale a atteint 201,5 MMDH, soit une détérioration (+10,2%) par rapport à celui de 2011, en raison de la différence d'accroissement en terme absolue entre les deux années des importations et des exportations : +28,4 MMDH pour les premières et +9,7 MMDH pour les secondes.

Evolution du taux de couverture des importations par les exportations (en %)



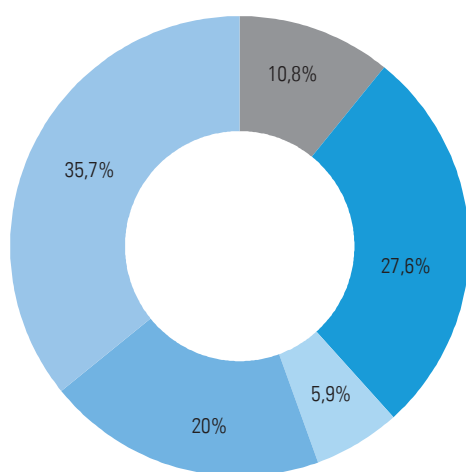
Les échanges globaux ont augmenté de 7,1%, soit 570,8 MMDH contre 532,8 MMDH enregistrés en 2011. Les importations ont atteint 386,1 MMDH (357,8 MMDH en 2011) et les exportations 184,7 MMDH (175 MMDH en 2011). Le taux de couverture a ainsi atteint 47,8%, soit 1,1 points de moins que celui enregistré une année auparavant.

L'augmentation de 7,9% de la valeur des importations s'explique, notamment, par la hausse relevée au niveau des achats des produits énergétiques (+17,9% ou +16,2 MMDH), des produits finis d'équipement industriel (+7,2% ou +4,8 MMDH) et des produits finis de consommation (+5,8% ou +3,5 MMDH).

RÉPARTITION PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

Importations

Structure des importations en 2012



● Produits alimentaires ● Demi-produits
 ● Produits énergétiques ● Produits finis
 ● Produits bruts

Libellé des groupements	2011	2012*	Var en %
Produits alimentaires	38,8	41,8	7,6
Produits énergétiques	90,4	106,5	17,9
dont : pétrole brut	31,4	37,5	19,4
Produits bruts :	22,5	23	1,9
- d'origine animale et végétale	13,1	12,7	-3
- d'origine minérale	9,4	10,3	8,7
Demi - produits	76,5	77	0,7
Produits finis :	129,6	137,8	6,4
- Biens d'équipement	68,1	72,9	6,9
- Biens de consommation	61,4	65	5,8
Or industriel	0,021	0,002	-89
Total	357,8	386,1	7,9

*Chiffres provisoires

La structure des importations de 2012 révèle que plus du tiers (35,7%) des achats est constitué de produits finis (produits finis de consommation et biens d'équipement). Les approvisionnements en produits énergétiques et demi-produits représentent respectivement 27,6% et 20%. Les produits alimentaires et les produits bruts sont successivement intervenus à hauteur de 10,8% et 5,9%.

En valeur, les importations de produits finis destinés soit à l'équipement, soit à la consommation se sont établies à 137,8 MMDH, en hausse de 6,4% par rapport à l'année 2011. Ce résultat est imputable en majeure partie à la hausse des achats des voitures industrielles et leurs parties, de voitures de tourisme, de machines à trier, concasser, broyer ou agglomérer et de véhicules et matériels pour voies ferrées ou similaires.

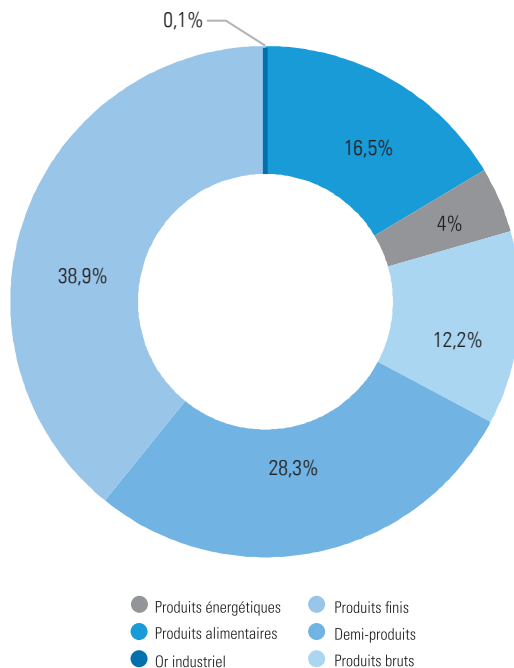
Les importations des demi-produits ont affiché une légère hausse de 0,7% par rapport à 2011. Elles ont porté entre autres, sur les matières plastiques et ouvrages divers en plastique, les produits chimiques, les fils, barres et profilés en fer ou en cuivre ainsi que les demi-produits en fer ou en acier non alliés.

L'approvisionnement en produits énergétiques s'est élevé à 106,5 MMDH, en augmentation de 17,9% par rapport à 2011 en raison de la hausse des approvisionnements en huile brute de pétrole (+19,4% ou +6,1 MMDH), en gas-oils et fuel-oils (+17,3% ou +5,4 MMDH).

Les importations de produits alimentaires ont progressé de 7,6% suite notamment aux achats en orge et maïs (+26,9% ou +1,5 MMDH), en tourteaux et autres résidus des industries alimentaires (+18,1% ou +0,7 MMDH) et en blé (+3,7% ou +0,4 MMDH).

Exportations

Structure des exportations en 2012



(en MMDH)			
Libellé des groupements	2011	2012*	Var en %
Produits alimentaires	28,6	30,4	6,2
Produits énergétiques	4,6	7,3	60,6
Produits bruts :	22,8	22,6	-0,9
- d'origine animale et végétale	3,4	3,3	-3,2
- d'origine minérale	19,4	19,3	-0,5
Demi - produits	54	52,2	-3,2
Produits finis :	64,6	71,9	11,2
- Biens d'équipement	26,5	27	1,6
- Biens de consommation	38,1	44,9	17,9
Or industriel	0,439	0,237	-46,1
Total	175	184,7	5,5

*Chiffres provisoires

Les exportations en 2012 ont affiché une hausse de 5,5% (+9,7 MMDH) par rapport à 2011. Cette hausse est imputable essentiellement aux ventes de produits finis : +11,2% ou +7,2 MMDH (Voitures de tourisme +4,8 MMDH, vêtements confectionnés +1 MMDH).

La structure des ventes à l'étranger fait apparaître la prédominance des produits finis (biens de consommation essentiellement) avec 38,9% contre 36,9% en 2011, suivis des demi-produits avec 28,3% contre 30,8% en 2011, des produits alimentaires (16,5%) et des produits bruts (12,2%).

Les exportations de biens finis de consommation ont été composées, entre autres, de vêtements confectionnés (19,5 MMDH ou 43,3% du groupe) et d'articles de bonneterie (8,0 MMDH, soit une part de 17,9%).

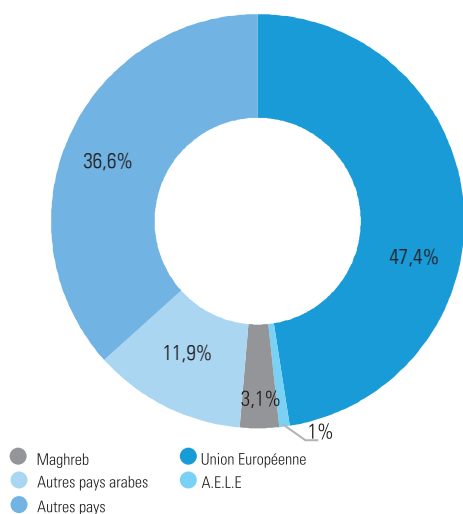
Les expéditions des demi-produits ont concerné en particulier les dérivés de phosphates (35,1 MMDH ou 67,1% du groupe), et des composants électroniques (4,3 MMDH ou 8,3%).

Les ventes des produits alimentaires ont enregistré une hausse de 6,2% par rapport à l'année 2011, due essentiellement aux résultats positifs affichés par certains produits de ce groupe (préparations et conserves de poissons : +18,9%, crustacés, mollusques et coquillages : +19%).

RÉPARTITION DES ÉCHANGES PAR ZONE ECONOMIQUE

Importations

Répartition des importations en 2012 par zone économique



(en MMDH)

Zones économiques	2011	2012*	Var en %
Union Européenne	170,2	182,9	7,5
A.E.L.E.	3,5	3,9	11,2
Maghreb	11,1	12	8,3
Autres pays arabes	43,4	45,9	5,6
Autres pays dont :	129,6	141,4	9,1
- Les Etats-Unis	29	24,6	-15,1
- La Turquie	9,4	9,8	3,7
- La chine	23,3	25,6	9,7
Total	357,8	386,1	7,9

*Chiffres provisoires

L'Union Européenne reste le premier fournisseur du Maroc avec 47,4% des importations, ventilées comme suit :

- demi-produits (produits chimiques, matières plastiques, cuivre, fer et acier, etc.), soit 26,1% des importations à partir de ces pays ;
- biens d'équipement industriel (machines et appareils divers, fils et câbles électriques, voitures industrielles, appareils de coupure électriques, machine génératrice et moteur électrique, matériel à broyer, etc.) ce qui représente une part de 25% et
- produits finis de consommation (voitures de tourisme, médicaments, parties et pièces détachées pour voitures de tourisme, tissus, etc.), soit 21,1%.

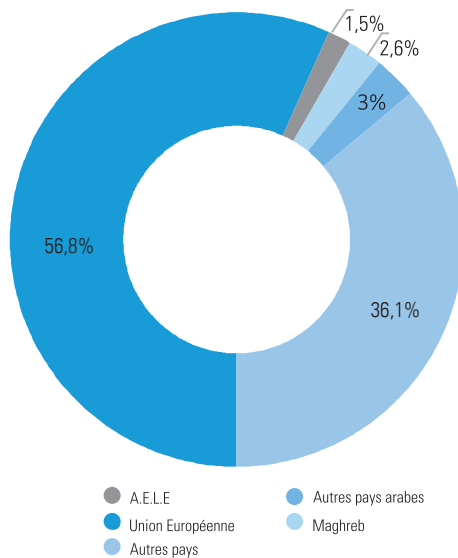
Les importations à partir des Etats-Unis, la Chine et la Turquie ont constitué 15,5% du total contre 17,3% en 2011, réparties comme suit :

- La Chine : 6,6% ;
- Les Etats-Unis : 6,4% ; et
- La Turquie : 2,5%

A partir des pays arabes, les achats ont représenté 15,2% de l'ensemble des importations marocaines. Ils sont constitués essentiellement de produits énergétiques (pétrole brut et gaz de pétrole), qui représentent 67,6% des achats à partir de ces pays, suivis des demi-produits (19,1%).

Exportations

Répartition des exportations en 2012 par zone économique



(en MMDH)

Zones économiques	2011	2012*	Var en %
Union Européenne	102,7	104,8	2
A.E.L.E.	2,8	2,8	0,8
Maghreb	3,9	4,9	26
Autres pays arabes	3,2	5,5	70,3
Autres pays dont :	62,4	66,6	6,8
- Inde	12,2	10	-17,7
- Brésil	9	10,9	20,8
- Etats-Unis	7,9	8	0,8
Total	175	184,7	5,5

*Chiffres provisoires

Absorbant 56,8% des exportations, l'Union Européenne reste en tête des clients du Maroc. Les ventes sur ce marché sont constituées par les produits finis de consommation : 40,9 MMDH ou 39% (vêtements confectionnés, articles de bonneterie, voitures de tourisme, chaussures, etc.), les biens d'équipement industriels : 23,2 MMDH ou 22,1% [fils et câbles pour électricité (60%) et appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques (11,4%) essentiellement] et les produits alimentaires : 19,4 MMDH ou 18,5% (crustacés, poissons en conserve, tomates fraîches, légumes frais, agrumes, etc.).

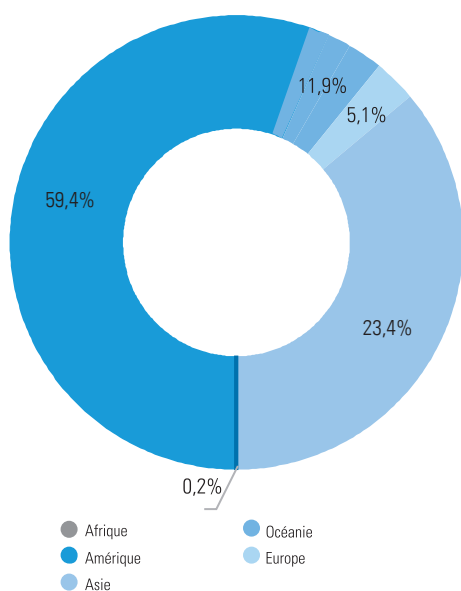
Les exportations à destination de l'Inde, du Brésil et des Etats-Unis ont atteint 28,9 MMDH contre 29,2 MMDH en 2011. Elles constituent 15,7% des ventes tous pays confondus (16,7% en 2011). Elles ont concerné essentiellement les engrais naturels et chimiques (43,3%), les phosphates (19,9%) et l'acide phosphorique (17%).

La part du marché de l'ensemble des pays arabes n'a atteint que 5,6% des marchandises exportées, qui ont porté principalement sur des demi-produits : 3,4 MMDH (argent brut, tôles, acide phosphorique, engrais, etc.) ainsi que les produits finis de consommation : 1,9 MMDH (voitures de tourisme, médicaments, parfumeries, etc.).

RÉPARTITION DES ÉCHANGES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Importations

Structure des importations par zone géographique en 2012



(en MMDH)

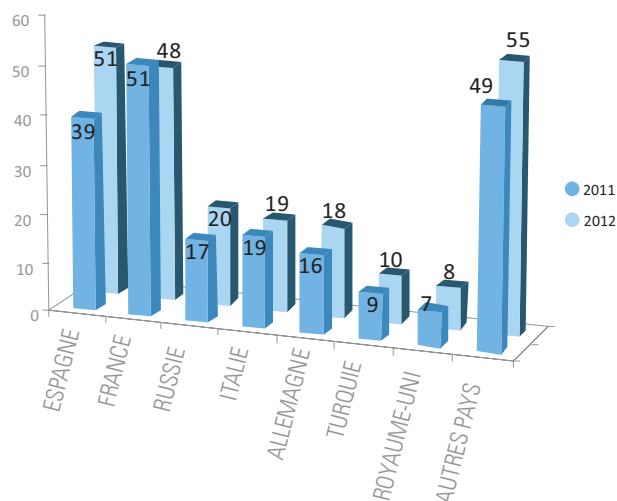
Zones géographiques	2011	2012*	Var en %
Europe	207	229,4	10,9
Afrique	19	19,7	3,2
Amérique	48,2	46,1	-4,5
Asie	82,6	90,2	9,3
Océanie	0,8	0,7	-12,8
Autres	0,1	0	-85,7
Total	357,8	386,1	7,9

*Chiffres provisoires

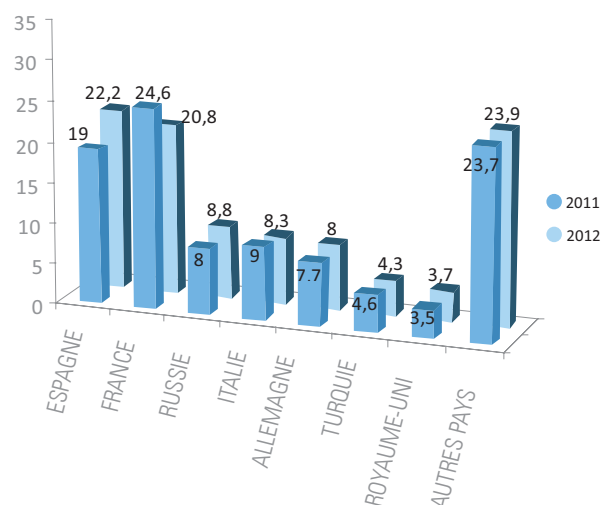
Les importations effectuées à partir du continent européen ont progressé de 10,9% entre 2011 et 2012. Elles ont représenté 59,4% de l'ensemble des achats du pays et ont concerné :

- Les demi-produits : 55 MMDH [produits chimiques (11,7%), matières plastiques (8,4%), papier et carton et ouvrages en ces matières (6,1%), etc.].
- Les biens d'équipement industriel : 49,6 MMDH [machines et appareils divers (11,3%), voitures industrielles (10,8%) et fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (7,4%), etc.].
- Les produits finis de consommation : 41,9 MMDH [voitures de tourisme (19,4%), tissus et fils de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles (13,5%), parties et pièces détachées pour véhicules et voitures de tourisme (10%) et médicaments et autres produits pharmaceutiques (8,9%), etc.].
- L'énergie et les lubrifiants : 51,5 MMDH [gasoil et fioul (28,8 MMDH), gaz de pétrole (8,5 MMDH) et pétrole brut (7,7 MMDH)] importés essentiellement de Russie (14,9 MMDH), d'Espagne (12,5 MMDH), de Biélorussie (3,9 MMDH) et du Royaume Uni (3,4 MMDH).
- Les produits alimentaires (15,5 MMDH).

Valeur des importations originaires de l'Europe par principaux pays (en MMDH)



Structure des importations originaires de l'Europe par principaux pays (en %)



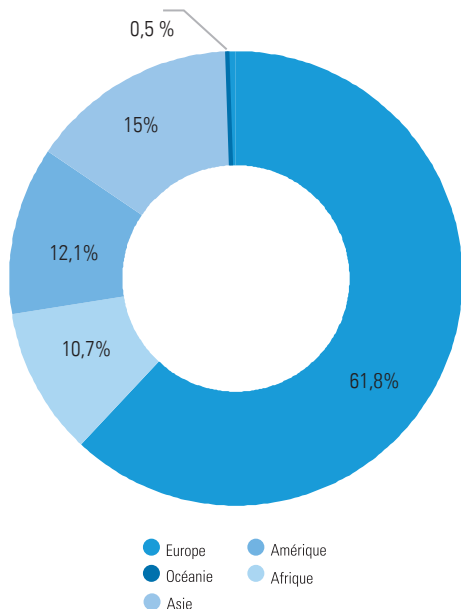
Les pays asiatiques se sont classés en seconde position avec 23,4% des importations, à attribuer pour 34,5% aux produits énergétiques en provenance du Moyen Orient. Les produits finis de consommation importés de ces pays ont représenté 21,2%, les biens d'équipement industriel 18,6% et les demi-produits 17,8%.

Les livraisons des pays américains se sont établies à 46,1 MMDH contre 48,2 MMDH en 2011, soit une baisse de 4,5%. Les produits alimentaires se sont classés en première position, soit une part de 46% des achats de ce continent. Ils sont suivis des produits énergétiques (26,7%) et des biens d'équipement industriel (9,9%).

Les importations d'origine africaine ont représenté 5,1% des achats globaux du Maroc et ont été limitées surtout aux produits énergétiques (11,6 MMDH), aux demi-produits (3,1 MMDH), aux produits alimentaires (2,1 MMDH) et aux produits finis de consommation (1,4 MMDH).

Exportations

Structure des exportations par zone géographique en 2012



(en MMDH)

Zones géographiques	2011	2012*	Var en %
Europe	111,4	114,1	2,5
Afrique	13,9	19,8	42,4
Amérique	19,9	22,3	12
Asie	28,3	27,6	-2,5
Océanie	1,3	0,8	-35
Autres	0,2	0	-94,7
Total	175	184,7	5,5

*Chiffres provisoires

Avec 61,8% des ventes, les pays européens sont restés les premiers clients du Maroc. Les expéditions ont porté à hauteur de 36,1% sur les produits finis de consommation, de 20,6% sur les biens d'équipement industriels, de 19,1% sur les produits alimentaires et de 14,2% sur les demi-produits.

Les pays asiatiques ont occupé la seconde position, soit 15% de l'ensemble des exportations marocaines. Elles sont constituées essentiellement de demi-produits qui ont représenté 65,1% des transactions vers ces pays (acide phosphorique et engrais essentiellement), des produits bruts d'origine minérale (22,1%) en particulier les phosphates et des produits alimentaires (9,8%).

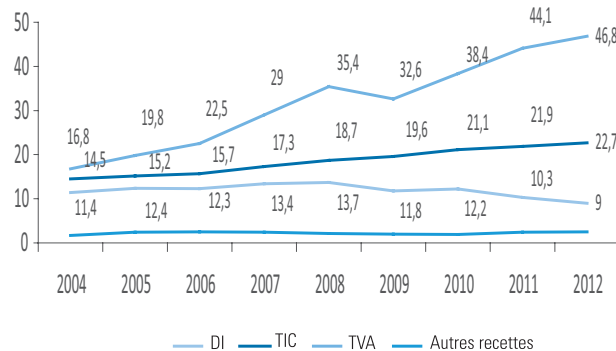
Le continent américain a été classé au troisième rang (12,1% des exportations). Les livraisons ont été constituées de demi-produits (59,7% de leurs achats à partir du Maroc) composés pour l'essentiel des engrais et de l'acide phosphorique, de produits d'origine minérale (25,7%), dont principalement les phosphates, et de produits alimentaires (6,8%).

Les ventes sur les pays africains ont affiché un accroissement de 42,4% et ont été composées en particulier, de produits énergétiques (5,2 MMDH), de demi-produits (4,7 MMDH), de produits alimentaires (4,3 MMDH) et de produits finis de consommation (2,4 MMDH).

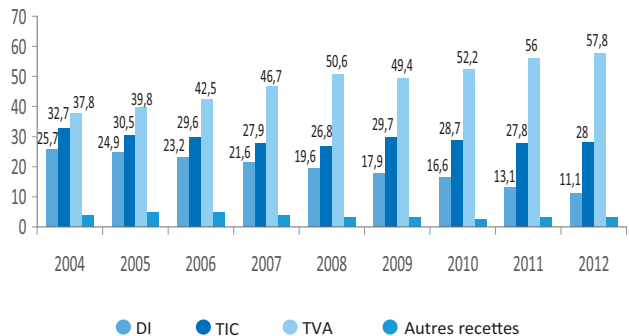
RECETTES DOUANIÈRES

RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE

Evolution des recettes douanières par rubrique (en MMDH)



Evolution de la structure des recettes douanières par rubrique en %



Evolution des recettes douanières par rubrique

(En MMDH)

Rubriques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Droits d'importation (DI)	11,4	12,4	12,3	13,4	13,7	11,8	12,2	10,3	9
Taxes intérieures de consommation (TIC) dont :	14,5	15,2	15,7	17,3	18,7	19,9	21,1	22,0	22,7
- TIC sur produits énergétiques	8,5	9	9,2	10,2	10,6	11,7	12,3	12,9	13,1
- TIC sur tabacs manufacturés	5,1	5,3	5,6	6,1	7	7,1	7,5	7,7	8,2
- Autres	0,8	0,9	0,9	1	1,1	1,1	1,3	1,4	5
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont :	16,8	19,8	22,5	29	35,4	32,6	38,4	44,1	46,8
- TVA sur produits énergétiques	2,3	3	3,6	4	5,4	4,3	7,7	10,2	11,4
- Autres	14,5	16,8	18,9	25	30	28,3	30,7	33,9	35,4
Redevance sur exploitation des phosphates	0,6	0,7	0,7	0,7	0,1	0	0,1	0	0
Redevance gazoduc	0,8	1,4	1,6	1,4	1,7	1,7	1,4	2,2	2,1
Autres recettes	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Total	44,4	49,8	53	62,1	69,9	66,5	73,6	78,9	81

En 2012, les recettes douanières ont connu une progression de 2,7% par rapport à l'année précédente, soit 81 MMDH contre 78,9 MMDH en 2011. Cette hausse est imputable à la bonne performance enregistrée au niveau de :

- la taxe sur la valeur ajoutée : +6,1 % due à l'appréciation des importations taxables et à l'augmentation des importations des produits énergétiques
- la taxe intérieure de consommation : +3,2% attribuée notamment à la hausse des recettes perçues au titre des tabacs manufacturés et des produits énergétiques.

Les droits d'importation (DI) ont, en revanche, affiché une diminution de 12,4%. Cette baisse s'explique par la dernière tranche de la réforme tarifaire 2009-2012 concernant les produits industriels, notamment la réduction des taux du DI de 30% et 25% à 25% et 17,5% respectivement, et également l'entrée en vigueur de la dernière année du démantèlement tarifaire avec l'UE et l'AELE. Ainsi, la part de cette rubrique dans les recettes douanières globales a accusé un recul de 2 points en passant de 13% en 2011 à 11% en 2012.

Les recettes collectées au titre de la redevance de passage du Gazoduc ont baissé de 0,3%, passant de 2,2 MMDH en 2011 à 2,1 MMDH en 2012.

Globalement, le taux de réalisation des recettes douanières par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2012 a atteint 100,1%.

EVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS

Evolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats

(En MMDH)

Rubriques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(*)
Recettes douanières (1)	44,4	49,8	53	62,1	69,9	66,5	73,6	78,9	81
Droits d'importation (DI) (2)	11,4	12,4	12,3	13,4	13,7	11,8	12,2	10,3	9
Recettes fiscales (3) (**)	97	110,4	125,2	150,1	185,5	169	173,9	184,4	196,4
Part des recettes douanières (1)/(3) en %	45,8	45,1	42,3	41,4	37,7	39	42,3	42,6	41,2
Recettes ordinaires (4)	116,6	132,2	147	171,7	204,5	190,5	193,8	213,7	221,4
Part des recettes douanières (1)/(4) en %	38,1	37,6	36,1	36,2	34,2	34,6	38	36,9	36,6
Produit intérieur brut nouveau système (5)	500,1	522,6	575,3	616,3	688,8	732,4	764,3	802,6	849,2
Part des recettes douanières (1)/(5) en %	8,9	9,5	9,2	10,1	10,1	9	9,6	9,8	9,5
Ratio des droits d'importation par rapport au PIB en % (2)/(5)	2,3	2,4	2,1	2,2	2	1,6	1,6	1,3	1,1
Valeur des importations globales (6)	157,9	184,4	210,6	259,7	326	264	298	357,8	386,1
Taux de la pression fiscale (2)/(6) en %	7,2	6,7	5,8	5,2	4,2	4,5	4,1	2,9	2,3

(*) : Chiffres provisoires

(**) : Le montant des recettes fiscales intègre le tiers de la TVA affecté aux collectivités locales.

L'analyse des chiffres provisoires pour l'année 2012 révèle que la part des recettes douanières dans les recettes fiscales représente 41,2% contre 42,6% en 2011.

Rapportée aux recettes ordinaires hors privatisation de l'Etat, cette part s'est située à 36,6% en 2012.

Par ailleurs, le taux de la pression fiscale sur les importations a baissé notablement puisqu'il est passé de 7,2% en 2004 à 2,3% en 2012, soit une réduction de 66,7% en huit ans.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

Par famille de régimes douaniers

Rubriques	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var en %	Part en %
Importations	542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	623 624	624 451	0,1	77,7
ATPA (1)	117 750	121 785	113 565	100 610	106 547	104 658	102 440	-2,1	12,7
Autres RED(2)	94 834	107 588	111 984	109 116	123 549	130 185	129 655	-0,4	16,1
Importations simples (3)	315 654	344 497	360 728	356 554	361 090	375 335	378 631	0,9	47,1
Autres importations	14 386	14 124	14 202	13 270	12 666	13 446	13 725	2,1	1,7
Exportations	174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	179 301	179 194	-0,1	22,3
ATPA (1)	99 308	105 304	99 223	84 848	91 225	91 608	89 389	-2,4	11,1
Autres RED (2)	28 502	31 463	33 170	31 975	32 074	32 601	32 663	0,2	4,1
Exportations simples (4)	45 451	46 763	43 046	40 414	48 009	53 861	55 774	3,6	6,9
Autres exportations	1 480	1 580	1 438	1 469	1 257	1 231	1 368	11,1	0,2
Total	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	802 925	803 645	0,1	100

(1) Admission temporaire pour perfectionnement actif

(2) Autres régimes économiques en douane

(3) Droit commun et autres importations simples : importations dans le cadre du régime 010 et autres importations dans le cadre des accords, les RED ou autres.

(4) Exportations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif.

Au terme de l'année 2012, le nombre total de déclarations enregistrées dans les bureaux douaniers a connu une légère hausse (+0,1%) par rapport à celui enregistré en 2011. Les ¾ des déclarations se rapportent aux importations, soit 624 451 DUM. A l'export, le nombre de déclarations a atteint 179 194 DUM, soit une légère baisse de 0,1% par rapport à 2011.

Par Direction Régionale

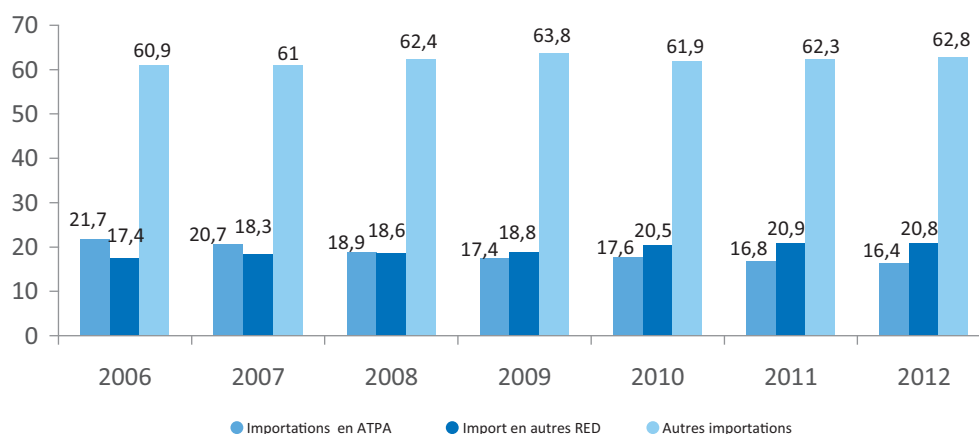
Sens	DIRECTIONS REGIONALES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var en %	Part en %
IMPORTATIONS	CASA PORT	166 093	179 386	173 663	157 179	150 735	154 484	151 704	-1,8	24,3
	CASABLANCA	235 639	251 607	263 382	258 304	272 142	276 745	272 985	-1,4	43,7
	CENTRE	9 969	9 525	8 634	7 908	7 428	6 764	6 611	-2,3	1,1
	CENTRE-SUD	7 357	7 767	7 928	7 095	7 160	7 140	6 611	-7,4	1,1
	AGADIR	12 686	13 870	15 193	14 471	13 727	13 785	14 318	3,9	2,3
	LAAYOUNE	1 149	1 632	1 916	1 716	2 048	1 934	2 264	17,1	0,4
	NORD-EST	9 083	9 542	10 749	10 241	8 007	6 522	5 771	-11,5	0,9
	NORD-OUEST	100 648	114 665	119 014	122 636	142 605	156 250	164 187	5,1	26,3
TOTAL IMPORTATIONS		542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	623 624	624 451	0,1	100
EXPORTATIONS	CASA PORT	27 241	26 673	24 820	18 827	20 426	20 812	21 820	4,8	12,2
	CASABLANCA	56 212	60 326	59 583	54 576	57 772	58 273	55 002	-5,6	30,7
	CENTRE	5 714	5 331	5 079	4 568	4 767	4 624	4 991	7,9	2,8
	CENTRE-SUD	15 640	14 364	13 045	11 036	11 928	11 104	10 410	-6,3	5,8
	AGADIR	8 775	9 344	9 200	10 218	9 540	8 701	9 652	10,9	5,4
	LAAYOUNE	1 550	4 266	4 846	4 799	8 527	10 356	11 856	14,5	6,6
	NORD-EST	2 021	2 158	1 873	1 656	1 330	1 189	1 044	-12,2	0,6
	NORD-OUEST	57 588	62 648	58 431	53 026	58 275	64 242	64 419	0,3	35,9
TOTAL EXPORTATIONS		174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	179 301	179 194	-0,1	100
TOTAL GENERAL		717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	802 925	803 645	0,1	

NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

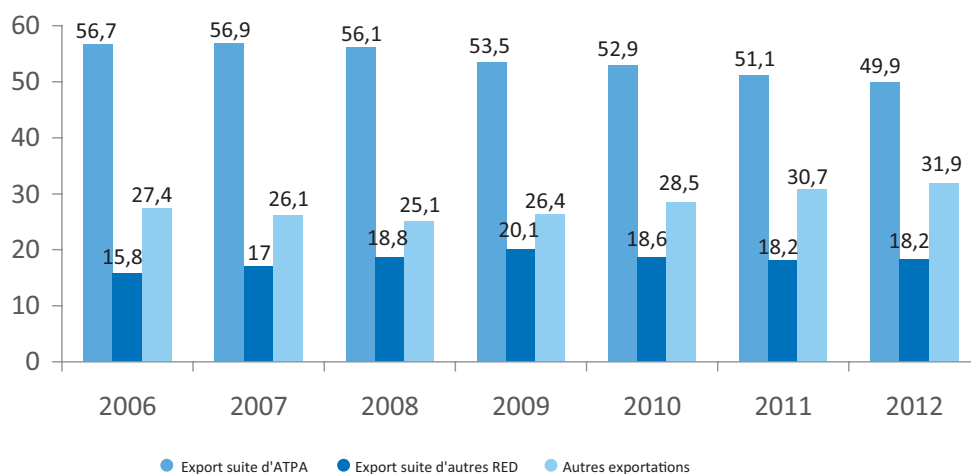
Globalement, un peu plus de 40 déclarations sur 100 (41,7%) ont été enregistrées au niveau de la Direction régionale de Casablanca. Cette dernière est suivie par la Direction du Nord-Ouest avec 27,5% et de Casa-Port avec 21,8%.

REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

Structure des DUM enregistrées à l'import par régime



Structure des DUM enregistrées à l'export par régime



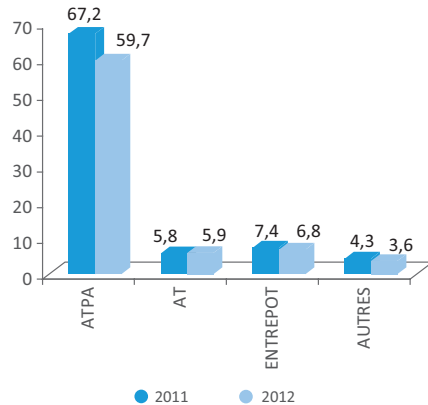
La part des opérations sous régimes économiques a régressé de 1,5% au cours de l'année 2012 par rapport à 2011, soit 44,1% au lieu de 44,7%, répartie comme suit :

- à l'importation : 37,2% contre 37,7% en 2011.
- à l'exportation : 68,1% contre 69,3% en 2011.

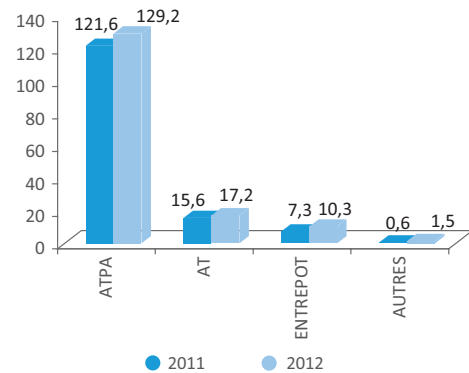
REGIMES ECONOMIQUES EN DOUANE (RED)

IMPORTANCE DES RED DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR (CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2012)

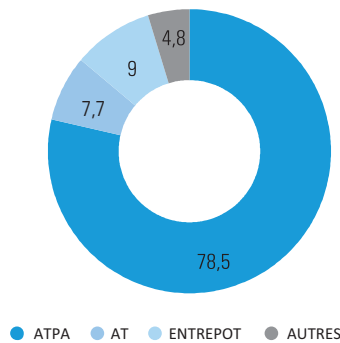
Evolution des importations sous RED (en MMDH)



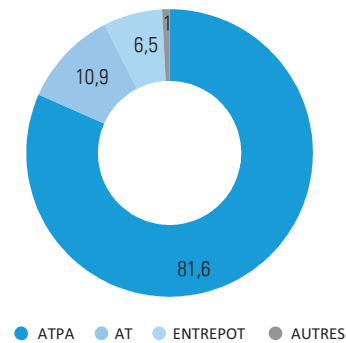
Evolution des exportations sous RED (en MMDH)



Répartition des importations sous RED en 2012 (%)



Répartition des exportations sous RED en 2012 (%)



Evolution du volume des échanges dans le cadre des RED

SENS	REGIMES	1.000 Tonnes		Valeur en MMDH		Var en %
		2011	2012*	2011	2012*	
IMPORTATIONS	ATPA**	8 202,8	7 593,4	67,2	59,7	-11,2
	AT	105,6	117,7	5,8	5,9	1,7
	Entrepôt	408	304,6	7,4	6,8	-7,1
	Autres	182,6	167,5	4,3	3,6	-16,1
TOTAL		8 899,0	8 183,2	84,7	76,1	-10,2
EXPORTATIONS	ATPA**	8 668,7	8 844,9	121,6	129,2	6,3
	AT	1 184,0	1 303,9	15,6	17,2	10
	Entrepôt	622,2	1 408,4	7,3	10,3	41,6
	Autres	16,2	37,8	0,6	1,5	151
TOTAL		10 491,1	11 595,0	145,1	158,3	9,1

MMDH : Milliards de DH

* : Chiffres provisoires

** : Données provisoires de l'Office des Changes

AT : Admission temporaire

ATPA : Admission temporaire pour perfectionnement actif

Le volume des opérations commerciales réalisées dans le cadre des RED a représenté 41,1% de l'ensemble des transactions commerciales soit 234,4 MMDH contre 229,9 MMDH en 2011 affichant ainsi une légère hausse de 2%.

Les importations effectuées en 2012 sous RED ont atteint 76,1 MMDH, soit une baisse de 10,2% par rapport à l'année 2011. En revanche, les exportations se sont élevées à 158,3 MMDH, en augmentation de 9,1% par rapport à l'exercice précédent.

Les échanges extérieurs réalisés dans le cadre du régime de l'ATPA se sont stabilisés autour de 189 MMDH entre 2011 et 2012 et ont représenté un peu plus de 80% des opérations effectuées sous RED.

FOCUS SUR LE REGIME DE L'ADMISSION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF

A l'importation

Les principales catégories de produits importés en 2012 sous le régime de l'ATPA sont énumérées ci-après :

- . les demi-produits dont la part s'est élevée à 34,2%. Les importations ont porté notamment sur l'ammoniac (13,3%), les transistors (11,6%), les fils, barres et profilés en cuivre (9,2%), le tissu de coton (5,5%) et les fils et câbles électriques (5,1%) ;
- . les biens finis de consommation ont représenté 23,7% des importations en ATPA. Il s'agit essentiellement du tissu de fibres synthétiques et artificielles (23,9%), du tissu de coton (17,2%), des étoffes de bonneterie (16,9%), des vêtements confectionnés (8%) et des ouvrages divers en matière plastique (6,4%) ;
- . les biens d'équipement industriel ont atteint 18,1% des importations en ATPA contre 14,2% en 2011. Ils ont concerné essentiellement les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour électricité (32% du groupe), les parties et accessoires pour voitures industrielles (+17,9%) et les appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (+16,2%) ;
- . les produits énergétiques : leur part est de 5,5% contre 9% en 2011 ;
- . les produits bruts d'origine minérale ont représenté 11,2% et ont concerné notamment les soufres bruts (89,7%) et les minerais de plomb (5,9%).

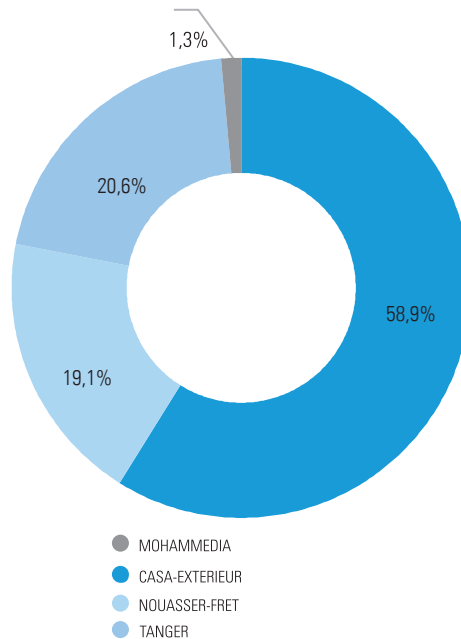
A l'exportation

Les exportations en suite d'ATPA au titre de l'année 2012 sont réparties comme suit :

- . les demi-produits ont représenté 37,8% des exportations réalisées dans ce cadre. Il s'agit essentiellement des engrais naturels et chimiques, de l'acide phosphorique et des composants électroniques (transistors) dont les parts sont respectivement de 41%, 28,5% et 8,8% des dites exportations.
- . les biens finis de consommation ont contribué à hauteur de 32,8% des exportations en suite d'ATPA et sont prédominés par les vêtements confectionnés (44,4%), les articles de bonneterie (17,7%) et les voitures de tourisme (15,5%) ;
- . les biens d'équipement industriel : avec une part de 19%, imputable surtout aux fils et câbles électriques (62,7%) et appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (11,6%) ; et
- . les produits alimentaires n'ont représenté que 3,4%, dont près de 60% sont des crustacés, mollusques et coquillages, des fromages et des farines, gruaux, semoules et agglomérés de céréales.

MAGASINS ET AIRES DE DÉDOUANEMENT (MEAD)

Répartition de la valeur des marchandises dédouanées dans les MEAD par bureau en % (2012)



Evolution du nombre de MEAD

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de MEAD	29	31	28	34	38	41	47	54	56	55	57

Le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2012 dans les MEAD a atteint 264 961 contre 297 374 en 2011.

Ces déclarations ont représenté 33% des déclarations enregistrées au niveau national en 2012 contre 37% en 2011.

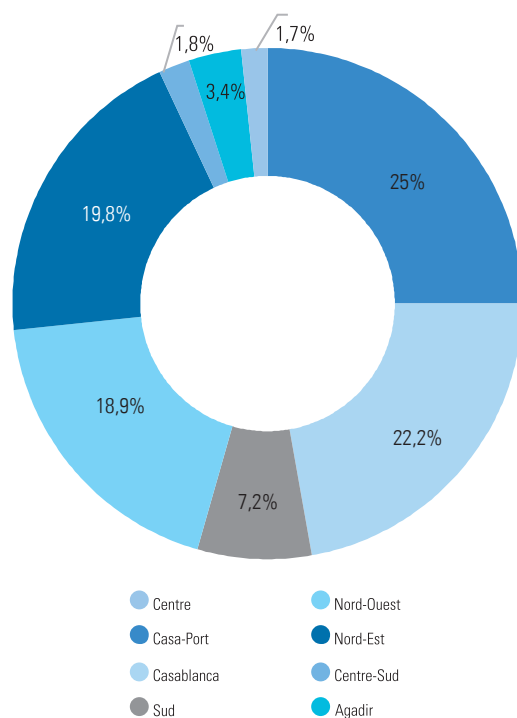
La valeur des échanges extérieurs réalisée en 2012 dans ce cadre a atteint 59,3 MMDH contre 65,9 MMDH en 2011. Le bureau de Casa-Extérieur vient en tête avec 58,9% de ladite valeur, suivi de Tanger avec 20,6%, et de Nouassier avec 19,1%.

La valeur des importations s'est élevée à 46,4 MMDH, soit 78,2% des échanges effectués dans les MEAD. Les exportations n'ont atteint qu'une valeur de 12,9 MMDH. Les opérations en suite du régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif ont représenté 33,6% du total.

La part des importations originaires de l'Union Européenne dédouanées dans ces enceintes a atteint cette année 65,1% contre 61,2% en 2011.

CONTENTIEUX

Part des affaires constatées par Direction Régionale au cours de l'année 2012 (en %)



	2011	2012*	Var en %
Affaires constatées (unités)	26 699	30 405	13,9
Amendes perçues (en MDH)	321	320	-0,2
Droits compromis recouvrés (en MDH)	137	160	17,2
Produits des ventes réalisées (en MDH) (1)	210,6	127,4	-39,5

MDH : Millions de DH

* Chiffres provisoires

(1) Véhicules inclus

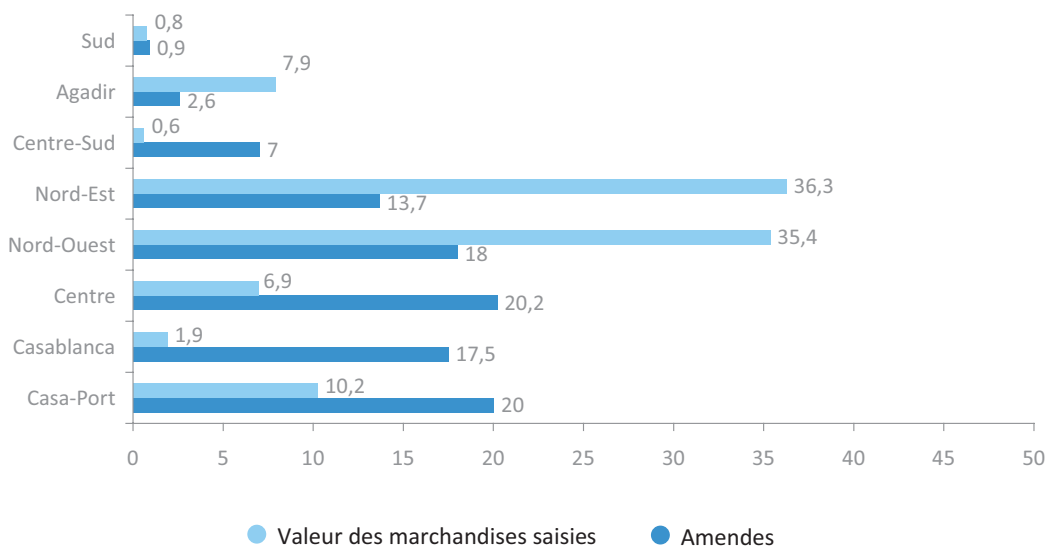
Au cours de l'année 2012, le nombre d'affaires contentieuses a progressé de 13,9% (30 405 affaires). Les droits compromis ont pour leur part enregistré une augmentation de 17,2% et les amendes perçues ont marquée une légère baisse de 0,2% par rapport à 2011.

Sur l'ensemble de ces affaires, la part constatée par les agents des douanes a représenté 80,7% en 2012 contre 84,1% en 2011.

Les affaires de visite ont représenté 47,6% du total des affaires constatées, soit une hausse de 13,1% par rapport à 2011.

En matière de constatation, la Direction Régionale de Casa-Port arrive en tête avec 25% des affaires contentieuses réalisées, suivie de la Direction Régionale de Casablanca avec 22,2%. Les parts des Directions Régionales du Nord-Est et du Nord-Ouest ont été respectivement de 19,8% et 18,9%.

Répartition de la valeur des marchandises saisies et des amendes perçues en 2012 (en%)



Sur un montant de 320 MDH d'amendes perçues au cours de l'année 2012, les affaires de visite et de change ont représenté respectivement 43,9% et 20,3%. Les affaires de détention sans justification y ont concouru à hauteur de 19,8%. Celles constatées à l'encontre des voyageurs ont représenté 2,4%.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (MRE) (DU 05 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2012)

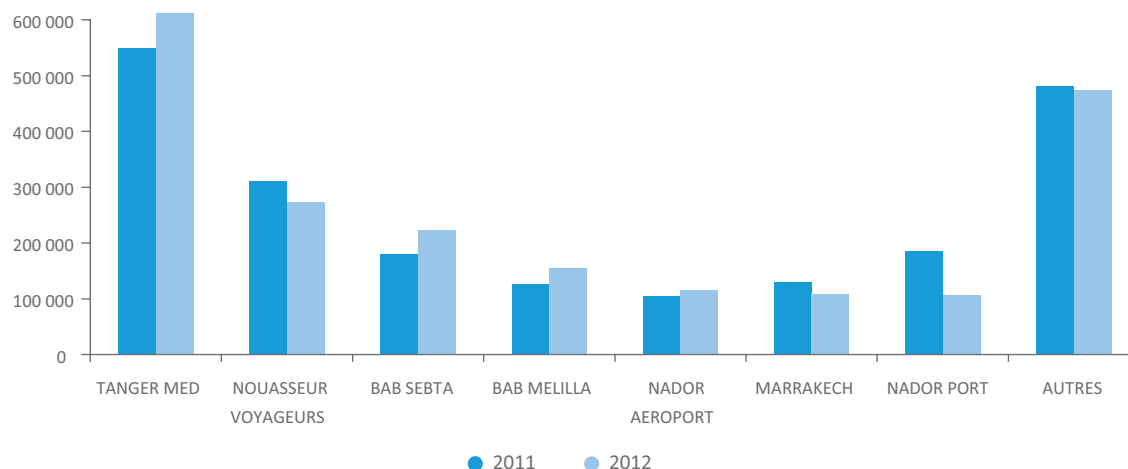
MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var en %
Entrées	1 468 860	1 466 376	1 729 279	1 871 139	1 936 334	2 177 739	2 066 965	2 066 849	-0,01
Sorties	1 365 353	1 421 974	1 625 466	1 789 920	1 794 274	1 867 312	1 935 706	1 858 704	-4
Total	2 834 213	2 888 350	3 354 745	3 661 059	3 730 608	4 045 051	4 002 671	3 925 553	-1,9

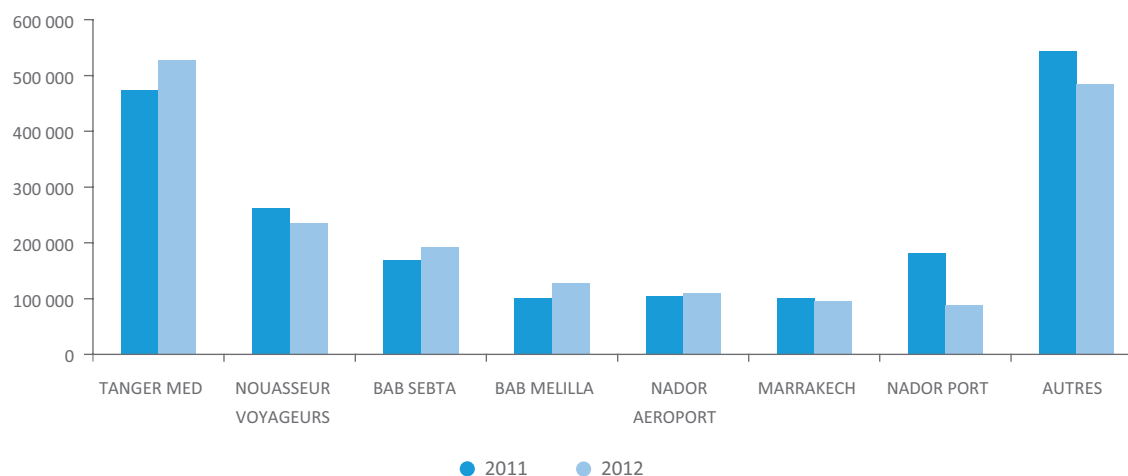
NB : - De 2005 à 2009, la période couverte commence du 16 juin au 15 septembre.

- En 2010 et 2012, la période couverte commence du 05 juin au 15 septembre et ce, en raison du mois de Ramadan.

Mouvement des MRE à l'entrée



Mouvement des MRE à la sortie



Au cours de la période allant du 05 juin au 15 septembre 2012, le flux des MRE enregistré a été comme suit :

A l'entrée

Le nombre des MRE a atteint 2 066 849 contre 2 066 965 pour la même période en 2011.

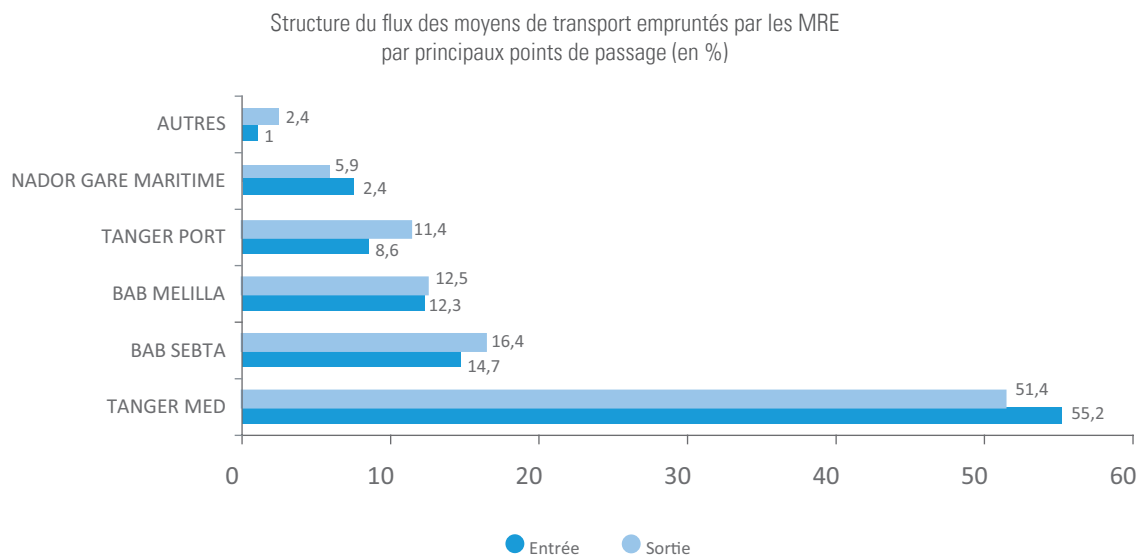
A la sortie

Ce nombre a atteint 1 858 704 contre 1 935 706 un an auparavant, soit une diminution de 4%.

Les principaux points de passage

Sur l'ensemble des points de passage des MRE, 7 ont constitué un peu plus des $\frac{3}{4}$ du flux. Il s'agit de Tanger MED, Nouasser, Bab-Sebta, Bab-Melilla, Nador Aéroport, Marrakech et Nador Port.

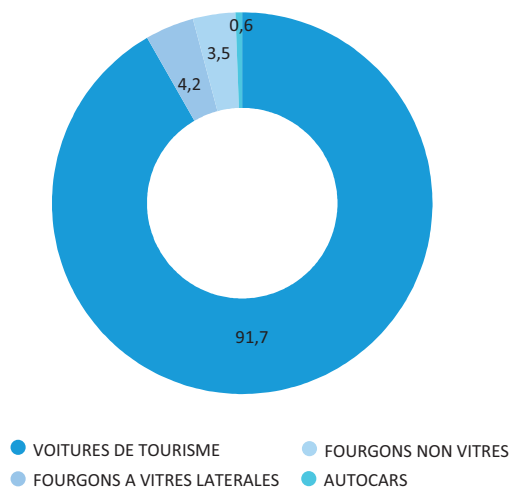
MOYENS DE TRANSPORT EMPRUNTÉS PAR LES MRE



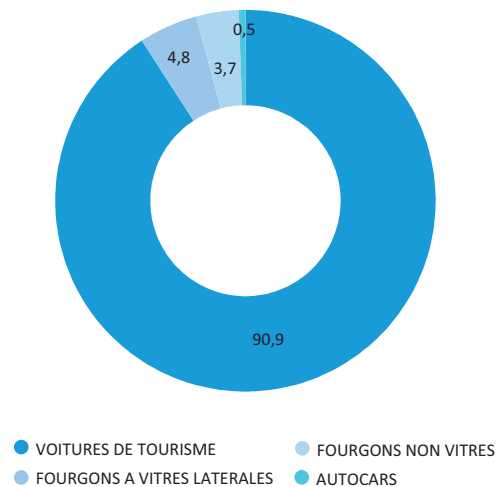
MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER (MRE)

(DU 05 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2012)

Répartition des moyens de transport empruntés par les MRE à l'entrée en 2012



Répartition des moyens de transport empruntés par les MRE à la sortie en 2012



A l'entrée

Durant la campagne passée, 309 186 véhicules ont été recensés contre 304 841 en 2011, soit une hausse de 1,4%. Ce nombre est réparti comme suit :

- Voitures de tourisme : 91,7 % de l'ensemble ;
- Fourgons à vitres latérales : 4,2% ;
- Fourgons non vitrés : 3,5% ;
- Autocars : 0,6%.

Le port de Tanger Med et Bab-Sebta ont assuré respectivement 55,2% et 14,7% des transits à l'entrée, suivis de Bab-Melilla avec 12,3%.

A la sortie

274 273 véhicules ont été recensés au cours de la saison estivale 2012, contre 279 123 en 2011, soit une diminution de 1,7%.

Les voitures de tourisme ont représenté 90,9% de l'ensemble des moyens de transport ayant traversé les frontières à la sortie, les fourgons à vitres latérales 4,8%, les fourgons non vitrés 3,7% et les autocars 0,5%.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS EN DOUANE DEPOSÉES PAR LES MRE

Le nombre de déclarations déposées par les MRE en 2012 a atteint 336 310 contre 338 538 en 2011, soit une baisse de 0,7%.

La répartition par nature de déclaration est reprise dans le tableau ci-dessous :

Nature de déclaration	2011	2012	Var en %
DUM (1)	1 328	618	-53,5
Déclarations occasionnelles (2)	916	886	-3,3
T6 bis (3)	31 453	25 620	-18,5
D16 ter (4)	5 047	24 084	377,2
D16 Bis (5)	299 794	285 102	-4,9
Total	338 538	336 310	-0,7

(1) DUM : La Déclaration Unique de Marchandises ou Déclaration en détail, est un formulaire par lequel le déclarant communique les informations requises pour procéder au dédouanement des marchandises au titre d'un régime douanier donné

(2) Déclaration Occasionnelle : il s'agit de déclarations d'importation de marchandises, sans motif commercial, souscrites par les voyageurs.

(3) T6 bis : Quittance de paiement des droits et taxes des marchandises importées par les voyageurs.

(4) D16 ter : Déclaration d'admission temporaire, souscrite via internet, pour les véhicules automobiles importés par les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger (MRE) et venant séjourner temporairement au Maroc

(5) D16 Bis : Déclaration d'admission temporaire, déposée manuellement, pour les véhicules automobiles importés par les personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger (MRE) et venant séjourner temporairement au Maroc

RECETTES SUR LE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Les recettes encaissées à l'occasion du dédouanement de marchandises importées par les MRE se sont stabilisées à 86,6 MDH.

AFFAIRES CONTENTIEUSES

A l'entrée :

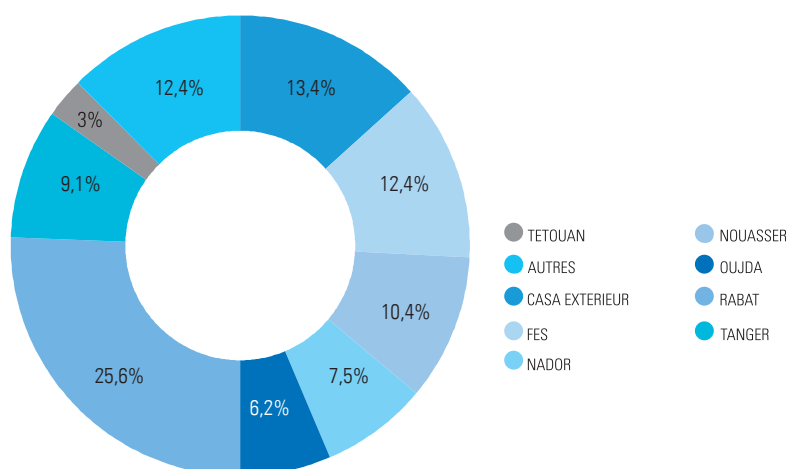
Le nombre d'affaires contentieuses a baissé de 19,4%, soit 2 149 affaires constatées contre 2 667 en 2011.

A la sortie :

3 392 affaires contentieuses ont été réalisées au cours de la campagne 2012 contre 3 163 l'année précédente, soit une augmentation de 7,2%.

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

Mise à la consommation des voitures de tourisme d'occasion par Circonscription douanière en 2012
(répartition des montants des droits et taxes perçus en %)



Année	Type de voiture de tourisme (Nombre d'unités)			Droits & taxes perçus en MMDH		
	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion	Total	neuves à l'état monté (CBU)	d'occasion	Total
2010	53 016	56 828	109 844	2,7	2,6	5,3
2011	69 925	20 758	90 683	3,3	1	4,3
2012*	95 116	30 246	125 362	3,4	1,3	4,7
Var en %	36	45,7	38,2	3,4	28,2	9,2

* Données provisoires

Au cours de l'année 2012, le nombre de voitures de tourisme d'occasion a augmenté de 45,7% par rapport à 2011. La même tendance a été constatée pour le dédouanement des voitures neuves (CBU), soit +36%.

La ventilation en 2012 du nombre de voitures d'occasion dédouanées par circonscription se présente en pourcentage comme suit :

- Nador : 16,6%
- Rabat : 15%
- Fès : 12,3%
- Casa-Extérieur : 11%
- Oujda : 10,2%
- Marrakech : 7,4%
- Tanger : 7,2%
- Autres bureaux : 20,3%

Parmi les voitures d'occasion dédouanées en 2012, 92,2% avaient plus de trois ans d'âge (97,2% en 2010 et 92,1% en 2011) dénotant ainsi un rajeunissement du parc automobile. Les véhicules de moins d'une année n'ont pas dépassé 1,5% (0,6% en 2010 et 1,6% en 2011).

